



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE



UNION AFRICAINE

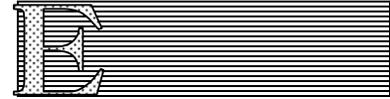


BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Réunion régionale africaine de consultation
sur les objectifs de développement durable

Réunion d'experts

Addis-Abeba (Éthiopie)
31 octobre - 2 novembre 2013



Distr. générale

E/ECA/SDG/8
29 octobre 2013

Français
Original: anglais

Projet de rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable¹

Résumé

¹ Préparer par :

M. Genevesi Ogiogio
Conseiller technique auprès du NEPAD, Conseiller en
développement institutionnel auprès du Parlement panafricain
Directeur exécutif,
Centre africain pour le développement institutionnel
genevesi.ogiogio@Afrique-cid.org

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- APD : Aide publique au développement
- BAD : Banque africaine de développement
- BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
- CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- CDD : Conseil des Nations Unies sur le développement durable
- CEA : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- CNDD : Conseil national pour le développement durable
- CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- CUA : Commission de l'Union africaine
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FEM : Fonds pour l'environnement mondial
- FMI : Fonds monétaire international
- MAEP : Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
- NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- ODD : Objectifs de développement durable
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
- OUA : Organisation de l'unité africaine
- PIDA : Programme de développement des infrastructures en Afrique
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement
- PPP : Partenariat public-privé
- Rio+20 : Conférence des Nations Unies sur le développement durable, juin 2012
- SACU : Union douanière d'Afrique australe
- SMDD : Sommet mondial sur le développement durable
- UA : Union africaine
- UEMOA : Union économique et monétaire Ouest africaine

CONTENTS

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	ii
I. INTRODUCTION.....	1
1. Présentation	1
2. Contexte.....	3
3. Objet, portée, méthodologie et cadre d'analyse du rapport	5
II. Enjeux du développement durable – principe, BUTS, cibles et Indicateurs.....	5
1. Principe et piliers du développement durable	5
2. Développement durable - Principes et vision.....	6
3. Objectifs de développement durable - Cadre et critères.....	7
4. Objectifs de développement durable - Nouveaux thèmes et domaines prioritaires	7
III. OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PROPOSES.....	8
1. Processus de détermination des objectifs proposés	8
2. Justification de l’horizon 2015-2045.....	9
3. Analyse de situation I : Défis et priorités du développement durable au niveau sous régional	10
4. Analyse de situation II : Défis et priorités du développement durable au niveau régional.....	15
5. Propositions d’objectifs, cibles et priorités pour le développement durable, 2015-2045.....	22
IV. STRATÉGIE ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSÉS.....	35
1. Financer le développement durable – les engagements	36
2. Ressources financières intérieures.....	37
3. Instruments possibles de mobilisation des ressources financières intérieures	38
V. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	41
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	42
1. Conclusions	42
2. Recommandations	43

RAPPORT RÉGIONAL DE L'AFRIQUE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSUMÉ

I. INTRODUCTION

1. Présentation

Le présent rapport est le résumé d'une proposition préliminaire relative aux objectifs, cibles et indicateurs de développement durable en Afrique. Il est le résultat d'un processus de consultation qui a été engagé dans les cinq sous-régions et avec plusieurs institutions d'appui au développement dans la région. Ce rapport présente une perspective régionale largement étayée par les résultats de sondages mais il demeure un document de travail et peut faire l'objet de consultations et de perfectionnements supplémentaires. Il s'agit d'un document essentiel pour déterminer et hiérarchiser les priorités de la région sur les objectifs de développement durable. La présente proposition, après examen rigoureux et approbation par les parties prenantes africaines, constituera la contribution de la région aux objectifs, buts et indicateurs de développement durable.

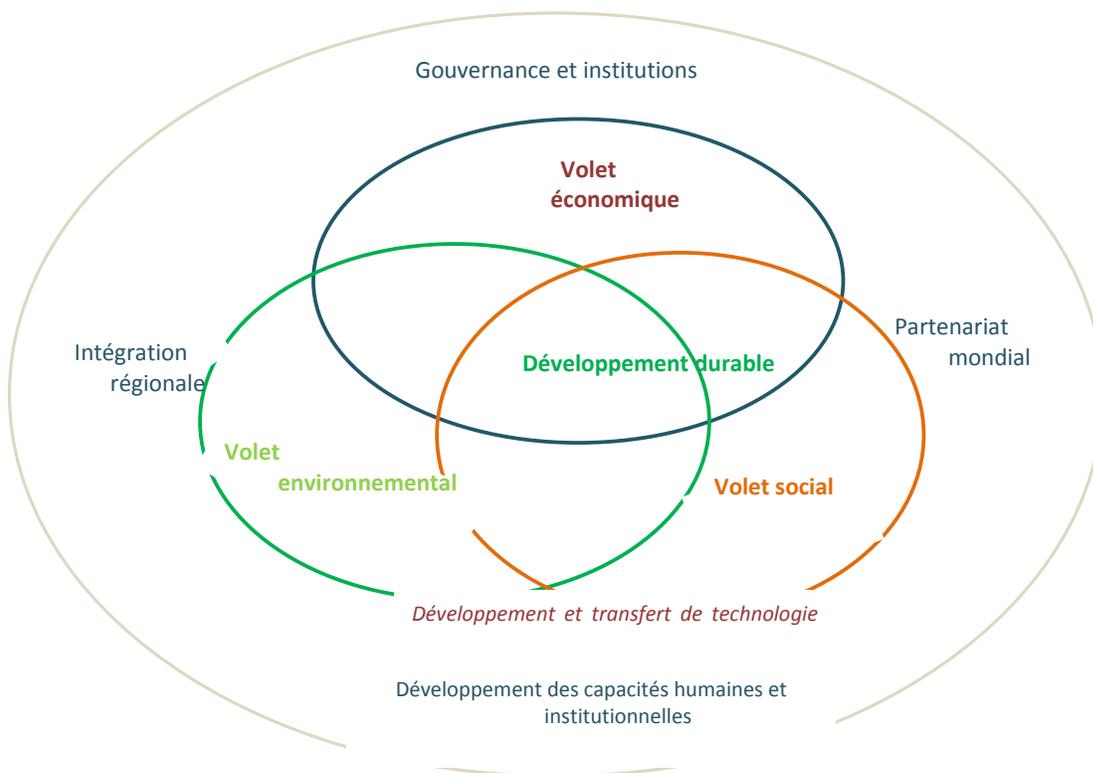
La nécessité de fixer des objectifs de développement durable (ODD) résulte d'un sujet de préoccupation mondiale auquel il est temps de donner suite. Il est désormais manifeste qu'une croissance économique qui ne nourrit pas le développement social et ne protège pas l'environnement n'est plus viable. Un nouveau modèle de croissance et de développement pour le monde du XXI^e siècle doit donc être défini. Ce modèle est recommandé depuis des dizaines d'années : au début des années 1960, certains problèmes ont tragiquement mis en évidence les destructions de l'environnement et les négligences et discriminations sociales du développement². Ces préoccupations ont débouché sur la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), également appelée Sommet de la Terre, en juin 1992, et du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) en août-septembre 2002. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), connue sous le nom de Rio+20, en juin 2012, le défi à relever a été défini plus précisément – il est désormais inévitable que les pays devront suivre la voie du développement durable pour créer l'avenir que nous voulons : socialement inclusif et équitable, protecteur des ressources environnementales, avec un modèle

²A fortiori, la nécessité du développement durable comme cadre de la transformation à long terme des économies et des sociétés s'est faite plus pressante en juin 1992, lorsque le premier Sommet de la Terre s'est tenu – événement historique au cours duquel la communauté internationale s'est engagée à traiter de manière globale et intégrée les questions liées à l'environnement et au développement, de façon à parvenir au développement durable. Cependant, la préoccupation, qui s'est longtemps exprimée en termes d'effet destructeur de la croissance économique sur l'environnement, est vieille de trente ans ; en 1962, dans son ouvrage controversé et essentiel intitulé «*Silent Spring*», Rachel Carson nous sensibilisait à l'environnement mondial et, en juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain était organisée. En 1987, lorsque la Commission Brundtland, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour répondre aux préoccupations croissantes « sur l'accélération de la détérioration de l'environnement humain et des ressources naturelles et les conséquences de cette détérioration pour le développement économique et social » a publié son rapport, les questions clés à l'origine de la réflexion engagée sur le développement du concept et la définition des composantes du développement durable commençaient à apparaître très clairement. Le chemin a été long pour réorienter la croissance économique, le développement social et l'utilisation des ressources environnementales sur la voie d'un avenir commun permettant de satisfaire les besoins des générations futures. De nombreux efforts ont été déployés pour identifier les problèmes à résoudre et les mesures correctives à prendre. Il est maintenant temps de se doter des moyens de mesurer et de suivre les progrès. C'est le défi que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu du 20 au 22 juin 2012, a chargé la communauté internationale de relever.

de production et de consommation pour que les générations actuelles et futures puissent satisfaire leurs besoins de croissance et de développement, à savoir l'essence même du développement durable.

Vu sous le prisme d'une pyramide du développement³, l'environnement est la source de la vie et des activités économiques. À leur tour, ces activités économiques nourrissent le développement social. Sans croissance, il n'y a pas de développement social. Cette relation n'est cependant pas nécessairement linéaire car l'environnement influence aussi directement le développement social. La relation entre ces trois facteurs est complexe et non linéaire. Le défi du développement durable est de parvenir à un équilibre dans les interdépendances entre les trois piliers. Désormais, la croissance économique doit donc être respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Figure 1 : Les piliers du développement durable



Pour que la croissance économique soit durable, les efforts doivent être dirigés vers une utilisation efficace et durable des ressources naturelles, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, le développement des énergies renouvelables, une production de biens et services à moins forte intensité en carbone, y compris le transport efficace, et une consommation moins intensive des ressources, biens et services, entre autres. Il s'agit de promouvoir des systèmes de production performants et résistants, de minimiser l'épuisement et la dégradation des ressources, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui conduit à des économies plus résilientes.

Le développement social durable doit être axé sur des éléments clef, à savoir l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à

³ Le développement durable est considéré davantage sous l'angle des interdépendances entre ses trois composantes - économique, sociale et environnementale.

l'eau et à l'assainissement, et autres infrastructures socioéconomiques et services sociaux. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que la promotion du développement des jeunes, entre autres, sont essentielles. En outre, les ressources environnementales, qui se composent des ressources naturelles, y compris la biodiversité et les écosystèmes, doivent être développées et utilisées de façon durable. La mise en place réussie d'un cadre de développement durable réside dans l'existence d'une bonne gouvernance et d'institutions fortes dans la région Afrique.

Pour la région, la gouvernance et les institutions représentent un élément constitutif essentiel du développement durable. Tout d'abord, elles constituent la base de la croissance économique et du développement respectueux de l'environnement et socialement responsable. Sans un environnement de gouvernance favorable et des institutions fonctionnelles, qui constituent les cadres constitutionnels, réglementaires, juridiques et de responsabilisation au sein desquels les activités productives peuvent se développer, les bases du développement durable n'existeront pas. Une autre raison de leur rôle central réside dans le fait que les pays africains sont à des étapes différentes du spectre de la bonne gouvernance, avec leurs difficultés propres. Un soutien mutuel est donc nécessaire au plan sous-régional (communautés économiques régionales) et au plan régional (Union africaine et NEPAD). Par conséquent, la bonne gouvernance et des institutions efficaces constituent l'impératif le plus important pour une transformation durable en Afrique.

Par conséquent, avec une bonne gouvernance, des institutions fortes et efficaces, des ressources financières disponibles, un bon dosage des mesures, l'utilisation efficace des ressources, l'accès aux technologies et innovations respectueuses de l'environnement, le développement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que la poursuite et le renforcement des partenariats internationaux, l'Afrique passera de facto du développement classique au développement durable.

2. Contexte

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil) a marqué une étape importante dans les actions menées en faveur du développement durable. La conférence a adopté un document final⁴ intitulé «L'avenir que nous voulons», que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait sien dans sa résolution A/RES/66/288. La formulation d'objectifs de développement durable figure parmi les principaux engagements de Rio+20. Les objectifs de développement durable doivent impérativement être au service de mesures ciblées et cohérentes de développement durable. Les objectifs de développement durable ont pour but de faciliter le développement durable et d'intégrer davantage ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Comme le stipule le document final de Rio+20, l'objectif est de guider un changement profond et d'y contribuer, à l'appui de processus fondés sur les droits, équitables et ouverts à tous qui amélioreront la durabilité aux niveaux mondial, régional, national et local⁵. Rio+20 a souligné notamment que ces objectifs devaient prendre en compte et intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable et leurs interdépendances. La conférence a également considéré que les objectifs devaient être compatibles avec le programme de développement des Nations Unies au delà de 2015 et y être intégrés, de façon à contribuer à la réalisation du développement durable et à servir de moteur à la mise en œuvre et à l'intégration du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Avant de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale qui devront être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, Rio+20 a appelé à mettre en place un

⁴ Voir le document final de Rio+20 – L'avenir que nous voulons

⁵ Point de départ fourni par le Secrétaire général de l'ONU au Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable

mécanisme intergouvernemental transparent et participatif, ouvert à toutes les parties prenantes. Un groupe de travail constitué de trente représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, fera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable devront être évalués au moyen de cibles et d'indicateurs, en tenant compte des différences de contexte, de ressources et de niveau de développement de chaque pays.

En prélude au lancement de ce processus, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), a organisé la Réunion régionale d'application pour l'Afrique (19-21 novembre 2012) pour examiner les principaux résultats de Rio+20 et ses implications pour l'Afrique. Cette réunion multipartite a rassemblé des participants des divers volets du développement durable (économique, social, environnemental) et de la gouvernance, et a adopté le Document final de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique⁶ sur le processus de suivi de Rio+20, y compris la vingtième session de la Commission du développement durable (CDD-20). Elle représente, entre autres, la contribution collective de l'Afrique aux travaux de CDD-20 et au processus de suivi de Rio+20 de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris les objectifs de développement durable.

S'agissant des ODD, la Réunion d'application régionale pour l'Afrique a réaffirmé le principe⁷ que ces objectifs doivent se fonder sur des domaines prioritaires clairement définis qui bénéficient d'un large consensus au sein des diverses parties prenantes de la région, afin de constituer un processus de consultation régionale permettant d'identifier les priorités dignes d'attention pour l'Afrique. Ce processus permettra notamment à la région de :

- Parler d'une même voix énergique pour rallier l'appui international voulu autour d'ODD alignés sur ses priorités de développement durable.
- Jeter des bases solides pour que les organisations régionales et sous-régionales, les pays d'Afrique et les grands groupes s'approprient les activités de poursuite des ODD, s'en fassent les champions, les adaptent au contexte national et les mettent en œuvre.
- Mobiliser, mieux faire comprendre et renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales, des pays et des grands groupes en faveur de la définition puis de la mise en œuvre de programmes et d'activités de poursuite des ODD fixés.
- Renforcer la corrélation entre les priorités nationales, sous-régionales, régionales et mondiales.

C'est dans ce contexte que la CEA a lancé le processus de préparation des rapports régionaux et sous-régionaux sur les objectifs de développement durable en Afrique.

⁶ Voir l'annexe 3 du Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique

⁷ Voir la section IV de l'annexe 3 du Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique

3. **Objet, portée, méthodologie et cadre d'analyse du rapport**

Le but de ce rapport est de présenter une perspective analytique régionale approfondie sur les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable en Afrique. En termes de portée, le rapport examine les priorités aux niveaux sous-régional et régional. Sur le plan méthodologique, il s'appuie sur les cinq rapports sous-régionaux, qui ont été établis à partir d'enquêtes par questionnaires effectuées au niveau national, et sur des consultations avec les institutions nationales et sous-régionales. En outre, le rapport étudie en profondeur les questions, défis et priorités du développement durable au niveau régional. Les perspectives et enjeux des diverses réunions consultatives tenues dans la région sont également analysés. Après avoir comparé les résultats de ces sources aux résultats obtenus dans la région en matière de réalisation des OMD, le rapport proposait un ensemble initial de 20 objectifs de développement durable. Ces objectifs ont été communiqués à l'équipe d'évaluation de la CEA qui a fourni des indications supplémentaires sur la rationalisation des objectifs, y compris des consultations avec les institutions régionales et sous-régionales compétentes. À cet égard, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les 8 communautés économiques régionales de l'Union africaine⁸, la BAD, le Fonds africain de soutien juridique, entre autres, ont été consultés. Sur la base des observations reçues, 12 objectifs, cibles et indicateurs ont été retenus pour conduire le développement durable dans la région pendant la période 2015-2045. Le rapport se base sur une perspective de trente ans, dont la justification est donnée dans la section III.

II. **ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE – PRINCIPE, BUTS, CIBLES ET INDICATEURS**

1. **Principe et piliers du développement durable**

Le principe du développement durable est déjà bien formulé. Les connaissances, les informations et la documentation à ce sujet sont nombreuses. La définition de ce concept la plus largement acceptée est celle du Rapport Brundtland, selon laquelle le développement durable «est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs»⁹. Ainsi, le développement durable pose les défis auxquels font face la croissance et le développement dans le contexte de la capacité d'absorption des écosystèmes naturels et accepte les limites de ces systèmes. En outre, il met l'accent sur l'équité intra et intergénérationnelle.

Dans leur analyse du développement durable, les praticiens du développement concentrent leur attention sur trois éléments qu'ils nomment les piliers ; il s'agit de la croissance économique, du développement social et de la durabilité environnementale. Ces piliers sont reconnus par la communauté internationale, les institutions de gestion du développement et les praticiens du

⁸ Les observations du Secrétaire exécutif du NEPAD et la réponse détaillée du Secrétaire général de l'UMA aux 20 ODD ont été utiles. L'étude à laquelle a procédé Benoit Faivre-Dupaigre (NEPAD) a également été très utile.

⁹ En 1987, l'ONU a publié le Rapport Brundtland, qui contenait ce qui est aujourd'hui l'une des définitions les plus largement reconnues : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), connue sous le nom de sa Présidente, l'ancienne Première ministre norvégienne, M^{me} Gro Harlem Brundtland, a été convoquée par l'ONU en 1983. La commission a été créée pour répondre aux préoccupations croissantes « sur la dégradation accélérée de l'environnement humain et des ressources naturelles et les conséquences de cette détérioration pour le développement économique et social ». En instituant la commission, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaissait que les problèmes environnementaux avaient une ampleur mondiale et signalait qu'il était dans l'intérêt commun de tous les pays de mettre en place des politiques de développement durable.

En 1983, L'Assemblée générale a adopté la résolution 38/161 « Élaboration d'une étude sur les perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà », portant création de la Commission.

développement. Le consensus s'est fait sur ces trois piliers du développement durable mais il est essentiel de renforcer le rôle et l'importance de la gouvernance et des institutions en tant que principes impératifs et fondamentaux du développement durable. Les interdépendances entre les piliers et les moyens de mise en œuvre des buts et objectifs du développement durable sont également importantes. D'une manière générale, les insuffisances des moyens de mise en œuvre indiquent la mesure dans laquelle les ODD et les cibles pourront être atteints.

2. Développement durable - Principes et vision¹⁰

Les pays de la région Afrique estiment que l'élaboration des ODD doit être guidée par les principes suivants :

- Les principes de Rio, notamment le principe de responsabilité commune mais différenciée, compte tenu des circonstances, capacités et priorités nationales.
- Les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable doivent intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que les aspects relatifs à une bonne gouvernance et à des institutions efficaces.
- Les ODD doivent être pragmatiques et permettre de suivre les progrès accomplis pour parvenir progressivement au développement durable. À cet égard, ils doivent comporter des cibles claires et mesurables, tenant compte des priorités, réalités, capacités et niveaux de développement régionaux et nationaux.
- Ils doivent être universels et suffisamment souples pour répondre aux diverses priorités nationales. Il est impératif que les ODD renforcent et complètent les OMD qui doivent être poursuivis, effectivement mis en œuvre et appuyés.
- Les ODD doivent être accompagnés de moyens adéquats de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Chaque objectif doit disposer de moyens de mise en œuvre clairement définis.
- Les objectifs doivent promouvoir un développement ouvert à tous, équitable et axé sur la personne humaine.

Un consensus est en train de naître sur la vision et les priorités qui devraient guider l'élaboration des ODD. Le document final de Rio+20 donne des orientations sur la finalité des ODD. Au premier rang, figure l'éradication de la pauvreté – pour laquelle la croissance économique durable et équitable pour tous dans les pays en développement est une condition primordiale (paragraphe 106). En outre, la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité des sexes, l'égalité d'accès à une éducation de qualité sont des exemples de résultats supplémentaires auxquels les ODD devront contribuer. Le document final de Rio+20 indique également que le processus d'élaboration des ODD doit être coordonné avec les activités relatives au programme de développement pour après 2015 (paragraphe 249) afin de faciliter l'émergence d'un ensemble d'objectifs, cibles et indicateurs appropriés pour le programme de développement après 2015.

¹⁰ L'une des difficultés de la définition des objectifs de développement durable, à laquelle le présent rapport tente de répondre, est d'élaborer des objectifs ayant un caractère universel mais prenant en compte les diversités régionales, sous-régionales et nationales en termes de priorités.

3. Objectifs de développement durable – Cadre et critères

Le Groupe de haut niveau de l'ONU sur la durabilité mondiale (ONU 2012b) a appelé à l'élaboration d'un indice de développement durable ou d'un ensemble d'indicateurs et a recommandé que le cadre des ODD réponde aux principes suivants :

- Être de caractère universel et tenir compte des difficultés de tous les pays – et non pas seulement de celles des pays en développement ;
- Refléter une stratégie mondiale largement consensuelle dans le domaine du développement durable ;
- Couvrir toutes sortes de domaines que n'abordent pas les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, les emplois verts, le travail décent et l'inclusion sociale, la consommation et la production durables, les villes durables, les changements climatiques, la biodiversité et les océans, ainsi que la réduction des risques de catastrophe et la résilience face aux catastrophes ;
- Être d'une portée exhaustive, en englobant tant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable que les rapports entre elles ;
- Comporter des indicateurs à court terme tout en étant axé sur le long terme, jusqu'à une échéance fixée à 2030 par exemple ;
- Faire participer toutes les parties prenantes à la mise en œuvre et à la mobilisation des ressources, notamment les collectivités locales, la société civile et le secteur privé, ainsi que les gouvernements ;
- Être doté d'outils de mesure des progrès et d'objectifs absolus, afin, d'une part, d'orienter l'attention des décideurs sur l'obtention de résultats concrets dans le domaine du développement et, d'autre part, de tenir compte des différentes priorités et situations de développement selon les pays et les régions ;
- Prévoir le réexamen de ces objectifs en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques.

Il existe donc des orientations et des critères clairs auxquels le cadre, les objectifs, les cibles et les indicateurs de développement durable devront satisfaire pour répondre aux préoccupations liées au développement durable. Alors que la voie s'ouvre, un certain nombre de thèmes et de domaines prioritaires communs commencent à émerger. On trouvera ci-après les thèmes et priorités, en particulier pour la région Afrique, qui ont émergé à l'issue des consultations et de l'examen de la documentation pertinente mentionnés plus haut.

4. Objectifs de développement durable – Nouveaux thèmes et domaines prioritaires

1. Dans le monde

Au plan mondial, les pays et les régions progressent dans la définition des domaines prioritaires autour desquels s'articuleront les ODD. Une analyse des réponses révèle qu'à ce jour, les domaines prioritaires figurant en tête de liste sont l'élimination de la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles. La gestion durable des ressources naturelles comprend le renforcement des capacités des écosystèmes naturels à promouvoir le bien-être des êtres humains, la conservation, la restauration, la gestion durable et la réduction de la pollution des écosystèmes.

Les autres domaines prioritaires émergents comprennent notamment l'égalité des chances dans l'accès aux besoins primaires tels que l'énergie, l'eau, la nourriture, l'éducation et les services de santé, ainsi que l'amélioration de la qualité de ces services. L'agriculture durable, la sécurité alimentaire, la nutrition, la gestion de l'eau, la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, l'énergie durable et la sécurité énergétique figurent également en bonne place. Pour autant, d'autres priorités concernent un système commercial mondial équitable et stable, le financement adéquat du développement, l'accès peu coûteux aux technologies et aux connaissances et des bonnes pratiques de gouvernance fondées sur la primauté du droit.

2. En Afrique

S'agissant des domaines prioritaires des ODD, les pays de la région Afrique considèrent que l'éradication de la pauvreté est leur plus grand défi actuel et qu'elle demeure une condition indispensable du développement durable. Pour ce qui est de la région Afrique et sur la base des propositions découlant de plusieurs réunions de consultation, y compris la Réunion régionale d'application pour l'Afrique sur le processus de suivi de Rio+20, les ODD devront traiter les domaines clés suivants :

- Éradication de la pauvreté et création de richesse ;
- Lutte contre la faim et garantie de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates ;
- Accès à des services de santé et d'éducation de qualité ;
- Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes ;
- Amélioration de l'accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale ;
- Promotion d'une croissance économique durable et ouverte à tous ;
- Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience aux impacts du changement climatique ;
- Création de possibilités d'emplois décents ;
- Amélioration du développement des infrastructures ;
- Amélioration de l'accès à une énergie abordable et durable ;
- Mettre un terme à la dégradation des sols, à la désertification, à la sécheresse et à la déforestation ;
- Promotion de la gestion durable des ressources en eau ;
- Assurer l'accès aux technologies écologiquement rationnelles, aux technologies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que le transfert de ces technologies ;
- Favoriser la paix et la sécurité.

III. OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PROPOSÉS

1. Processus de détermination des objectifs proposés

Avant de déterminer les priorités en matière de développement durable, le présent rapport passe en revue les conclusions des enquêtes menées dans les cinq sous-régions. Ces enquêtes ont été effectuées à partir de questionnaires qui ont été distribués aux institutions, praticiens du développement et partenaires clés dans les sous-régions. En outre, le rapport étudie en profondeur les questions, défis et priorités du développement durable au niveau régional. Les perspectives et enjeux des diverses réunions consultatives tenues dans la région sont également analysés. Après avoir comparé les résultats de ces sources aux résultats obtenus dans la région en matière de

réalisation des OMD, le rapport proposait un ensemble initial de 20 objectifs de développement durable. Ces objectifs ont été communiqués à l'équipe d'évaluation de la CEA, à la Commission de l'Union africaine, au NEPAD, aux 8 communautés économiques régionales de l'Union africaine¹¹, à la BAD, au Fonds africain de soutien juridique, entre autres, pour obtenir leurs premières réactions. Sur la base des observations reçues, 12 objectifs, cibles et indicateurs ont été retenus pour conduire le développement durable dans la région pendant la période 2015-2045.

2. Justification de l'horizon 2015-2045

La réalisation des ODD proposés dans le présent rapport est prévue sur une période de trente ans, à compter de 2015. Cet horizon a été fixé en fonction de plusieurs considérations. Tout d'abord, pendant 15 ans, la région Afrique a été dans l'incapacité d'atteindre les OMD. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans plusieurs domaines, d'importantes lacunes ont été notées. En outre, la région est confrontée à de nouveaux défis et menaces, dont le changement climatique et l'insécurité croissante due au terrorisme. Des conflits persistent dans certaines sous-régions. Ces défis accapareront les ressources des mesures pouvant apporter une réponse immédiate au profit de mesures destinées à améliorer la qualité de vie.

Deuxièmement, la région manque encore gravement d'infrastructures. L'investissement et la croissance nécessitent une amélioration des infrastructures. Une tentative audacieuse de répondre à ce manque d'infrastructure est faite dans le cadre du Programme du NEPAD pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). L'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (AIDA) a été créée pour mettre en œuvre le PIDA ; cette mise en œuvre se poursuivra jusqu'en 2040 à condition que la région soit capable de mobiliser et d'engager au moins 93 milliards de dollars par an à cet effet.

Enfin, compte tenu du flux encourageant mais insuffisant d'aide au développement, la région devra mobiliser des ressources financières en son propre sein pour mettre en œuvre la plupart des programmes et des activités visant à atteindre les objectifs. Les économies devront atteindre des taux de croissance importants et soutenus pour générer la capacité contributive permettant de mobiliser des ressources nationales. La fuite des ressources financières due à la corruption, domaine où aucun progrès significatif n'a été fait, devra être endiguée. En outre, un partenariat mondial devra relever le défi et lutter efficacement contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Cela dit, il est très important de mettre en contexte le taux de croissance et de développement de la région, en particulier en Afrique sub-saharienne. Par exemple, il a fallu 11 ans pour réduire l'extrême pauvreté de 10 points (de 58 % à 48 % entre 1999 et 2010). Au rythme actuel, il faudra 40 ans pour éradiquer l'extrême pauvreté.

Il a fallu 18 ans pour augmenter de 9 points le taux d'accès à des sources d'eau de meilleure qualité. La proportion de la population ayant accès à l'eau est passée de 56 % en 1990 à 65 % en 2008. Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, il faudra 72 ans pour que l'ensemble de la population ait accès à l'eau potable.

Enfin, il a fallu 12 ans pour réduire de 3 points la proportion de la population de la région vivant dans des bidonvilles, dont le pourcentage est passé de 65 % à 62 % entre 2000 et 2012. On peut en déduire qu'il faudra 120 ans pour réduire de moitié la population actuelle des bidonvilles en Afrique sub-saharienne, et 240 ans pour faire disparaître les bidonvilles.

¹¹ La réponse détaillée et approfondie du Secrétaire général de l'UMA a été utile.

Compte tenu de ce qui précède, il est clair que le délai fixé pour atteindre les objectifs proposés est ambitieux. Une durée plus courte serait, au mieux, irréaliste pour la région.

3. Analyse de situation I – Défis et priorités du développement durable au niveau sous-régional

a) Sous-région Afrique centrale

Les principaux défis auxquels doit faire face la sous-région Afrique centrale en dépit des efforts déployés par les gouvernements et les partenaires de développement sont une paix et une sécurité durables, la bonne gouvernance, la transparence, la lutte contre la corruption ainsi que des capacités humaines et institutionnelles efficaces. Au cours des dernières décennies, la sous-région a connu l'instabilité sociopolitique, la rébellion et des conflits interethniques et interétatiques, le trafic illicite d'armes, de drogue, d'êtres humains et de pierres précieuses, et la lutte pour le contrôle des ressources. Les activités de gangs armés, cause principale de l'instabilité, ont affaibli plusieurs États de la sous-région, détruit des ressources naturelles, exterminé des espèces et endommagé des réserves d'espèces sauvages protégées. On estime que les trois-quarts de la population d'éléphants de l'Afrique centrale ont été exterminés par des braconniers lourdement armés à la recherche d'ivoire. Les revenus tirés de ce braconnage sont à leur tour utilisés pour acheter des armes, ce qui attise les conflits de la sous-région. La situation est aggravée par la criminalité organisée (trafic d'armes et de drogue, enlèvements, piraterie, entre autres) qui augmente et accroît encore l'insécurité.

b) Sous-région Afrique du Nord

Le premier défi auquel la sous-région Afrique du Nord doit faire face est l'effet du changement climatique. La variabilité du climat se traduit par la diminution de la fertilité des sols, la dégradation des sols, la perte de la couverture végétale, l'augmentation du déficit hydrique, la désertification et la concentration de la population dans les zones côtières. Cela a un impact sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la disponibilité en eau, qui est inférieure à 1000 m³ par an. Il convient de rappeler que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a noté que la sous-région était la plus vulnérable du monde aux risques du changement climatique. Les stratégies et politiques d'adaptation au changement climatique, d'augmentation de la résilience des communautés, de conservation de la biodiversité et de protection des écosystèmes sont une priorité. Les autres défis et priorités de la sous-région sont les réformes politiques afin de permettre à toutes les parties prenantes de participer au processus de développement sociopolitique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la transition vers un cadre d'économie verte et l'amélioration de l'accès aux services d'infrastructure.

c) Sous-région Afrique de l'Ouest

Le défi des pays de la sous-région Afrique de l'Ouest est augmenter et de maintenir la croissance économique. La croissance économique de la sous-région ne contribue pas à la création d'emplois et l'exploitation des ressources minérales a jusqu'ici échoué à privilégier la valorisation ou l'enrichissement. L'amélioration de la qualité de la vie des personnes dans la sous-région nécessite une transformation structurelle. La contraction de la contribution du secteur agricole au PIB, associée à une baisse ou, au mieux, à une stagnation du secteur manufacturier, témoigne de l'inefficacité de la transformation. Les pays de la sous-région sont très en retard en matière de développement humain, en particulier pour ce qui concerne l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'assainissement et autres services d'infrastructure de base. Ces défis sociaux persistants

entravent gravement les efforts déployés par les pays de la sous-région pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. La pauvreté reste le défi majeur pour les pays de la sous-région. L'incidence de la pauvreté est parmi les plus élevées au monde. Plus d'un tiers des pays de la sous-région sont classés parmi les plus pauvres du monde.

De nombreux pays de la sous-région sont menacés par le changement climatique et subissent une plus grande variabilité climatique et des conditions météorologiques extrêmes telles que des inondations ou des sécheresses fréquentes et des températures maximales élevées. Depuis les années 1960, la sous-région subit une forte dégradation des sols. La sous-région continue de subir des pertes de la biodiversité et a été dans l'incapacité de réduire le taux de perte avant 2010, comme prévu par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La croissance démographique, l'urbanisation et la mauvaise gestion des déchets représentent des menaces pour les écosystèmes. La côte de l'Afrique de l'Ouest abrite une diversité d'habitats et de ressources – côtes rocheuses, plages de sable, deltas, estuaires et zones humides côtières, récifs coralliens et lagons. Ces milieux aquatiques qui contribuent de manière significative aux moyens de subsistance des communautés côtières ont été sérieusement dégradés.

d) Sous-région Afrique de l'Est

Le mauvais état des infrastructures, notamment des routes, demeure un obstacle majeur au développement de la sous-région. L'insécurité alimentaire est un problème pressant en raison du déclin considérable de la production alimentaire et de l'augmentation significative des prix des aliments au cours des deux dernières années, qui mettent la nourriture hors de la portée de nombreux foyers. La majorité des petits agriculteurs produisent principalement pour leur propre subsistance.

La région connaît une exploitation intensive de ses ressources naturelles et son environnement s'est fortement dégradé. Cette situation est aggravée par des sécheresses récurrentes et autres catastrophes naturelles et d'origine humaine. En outre, de nouveaux défis au développement durable dans la sous-région apparaissent : changement climatique et conditions météorologiques extrêmes associées, raréfaction de l'eau, crise de l'énergie précipitée par la volatilité sans précédent des prix de l'énergie, perte de la biodiversité, dégradation des écosystèmes, y compris les écosystèmes marins, modèles inefficaces et gaspilleurs de consommation et de production et insécurité croissante.

e) Sous-région Afrique australe

La production économique de la sous-région est dominée par les matières premières, en grande partie agricoles et minières. L'enrichissement des minéraux est limité et le commerce sous-régional s'articule en grande partie autour d'un pays – l'Afrique du Sud. Les principaux défis sur le plan économique sont le taux de croissance non durable, une valorisation limitée dans l'industrie minière et l'agriculture, un chômage élevé et une diversification limitée de la production.

Avec un taux moyen de pauvreté¹² de 45 %, plus de la moitié de la population de la sous-région vit en dessous du seuil de pauvreté depuis au moins dix ans. Le niveau de pauvreté et d'inégalité des revenus est élevé.

Les autres défis sont une forte incidence des maladies, probablement liée ou aggravée par le VIH/SIDA, la mauvaise prestation des services de santé, le faible taux de scolarisation dans

¹² Sur la base de 1,25 dollar PPA, sauf pour les quatre premiers pays à revenu intermédiaire (2 dollars PPA).

l'enseignement au-delà de l'école primaire, la violence à l'égard des femmes, la répartition inégale des richesses entre les sexes et un large écart entre les sexes en matière de participation et de prise de décision à différents niveaux.

La croissance et le développement social de la sous-région se sont faits au détriment de son environnement. La sous-région perd 7,4 % de ses forêts par an. Les principaux problèmes liés à la durabilité environnementale sont la déforestation, la dégradation des sols due à l'exploitation minière, la pollution atmosphérique et le changement climatique.

Sur la base de ces défis en matière de développement, les priorités des cinq sous-régions sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif des priorités émergentes au niveau sous-régional

AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE DE L'OUEST
<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique 2. Promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation 3. Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales 4. Lutter contre la pauvreté et promouvoir la sécurité alimentaire 5. Promouvoir une croissance verte et la création d'emplois décents 6. Améliorer l'accès à la santé pour tous 7. Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous 8. Assurer la protection 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transition vers une économie verte 2. Accessibilité et utilisation durables de la sécurité alimentaire 3. Gestion durable des sols et protection de la biodiversité 4. Promotion de la science et de la technologie pour le développement 5. Gestion des risques de catastrophes 6. Réformes institutionnelles et de gouvernance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables 2. Favoriser la transition vers une économie verte et ouverte à tous 3. Assurer l'accès universel aux services de base 4. Construire une paix durable sur une base transparente 	<ol style="list-style-type: none"> 1.Éradication durable de la pauvreté 2. Amélioration de l'apprentissage 3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes 4. Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel 5. Assurer un environnement durable 6. Amélioration de la gouvernance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim 2. Parvenir à l'égalité des sexes, à l'enseignement primaire et secondaire équitable et universel 3. Améliorer la santé infantile et maternelle 4. Accès universel aux services de soins de santé 5. Accroître et améliorer l'infrastructure et la gestion urbaine 6. Améliorer la croissance économique ouverte à tous 7. Réaliser une transformation économique structurelle 8. Veiller à une bonne gouvernance, à la paix et à la sécurité 9. Réduire la pollution de l'environnement (assurer l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles) 10. Développement de partenariats public-privé de mise en valeur sur les plans régional et mondial (financement et partenariats externes)

de l'environnement et promouvoir la résilience au changement climatique 9. Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
--	--	--	--	--

4. Analyse de situation II : Défis et priorités du développement durable au niveau régional

a) Priorités du développement économique durable

En 2011, le taux de croissance annuelle du PIB par habitant de huit pays (Soudan, Côte d'Ivoire, Tunisie, Madagascar, Niger, Comores, Mali et Sénégal) était négatif. Le Ghana a enregistré le taux de croissance le plus élevé (11,76 %). L'encours de la dette extérieure le plus élevé (en pourcentage du RNB) en 2011 a été enregistré par les Seychelles, suivies par Sao-Tomé-Et-Principe. L'encours total de la dette extérieure, en pourcentage du revenu national brut, était d'au moins 50 % dans 8 pays (Seychelles, Sao Tomé-et-Principe, Mauritanie, Guinée, Zimbabwe, Cap Vert, Côte d'Ivoire et Tunisie). En ce qui concerne le solde budgétaire en pourcentage du PIB, seules les Seychelles ont enregistré un solde budgétaire positif pendant la période. Le déficit budgétaire le plus élevé en pourcentage du PIB a été enregistré par l'Égypte.

En Afrique subsaharienne, la part des produits manufacturés dans le total des exportations est à la baisse. En ce qui concerne la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB, sa part est passée de 13,72 % en 2002 à 11,95 % en 2011. S'agissant des services, la valeur ajoutée a baissé dans 18 pays en 2011 par rapport à 2002, et elle a augmenté dans 15 pays en 2002 et en 2010/11. Le chômage, particulièrement chez les jeunes, reste un problème majeur. Le taux de chômage des femmes est plus élevé dans tous les pays. La consommation et la production ne sont pas viables en raison de la très faible productivité des ressources et des matières premières, plus de 90 % de la population dans 21 pays dépendant de combustibles solides, de la forte intensité de la consommation d'énergie dans l'industrie et de la faible part de l'énergie renouvelable dans l'énergie totale consommée.

b) Priorités du développement social durable

Sur la base des données relatives à la période 2006-2011, plus de 50 % de la population de l'Afrique de l'Est et australe ainsi que de l'Afrique de l'Ouest et centrale vit avec moins de 1,25 dollar par jour, ce qui représente un état de pauvreté extrême. En République démocratique du Congo, au Liberia, à Madagascar et au Burundi, ce pourcentage est beaucoup plus élevé – environ 80 %. La répartition des revenus favorise l'inégalité. Environ 60 % de la population n'a pas accès à des services d'assainissement améliorés, 69 % à l'électricité, 35 % à des sources d'eau potable améliorées, 62 % de la population vit dans des bidonvilles et la population urbaine croît mais à un rythme plus lent.

En 2012, la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes a augmenté par rapport à 2002 dans tous les pays de la région, sauf l'Égypte, le Botswana, la Zambie, la Namibie et l'Érythrée. Les femmes sont toutefois moins nombreuses dans les emplois non agricoles. L'indice de parité entre les sexes s'améliore en ce qui concerne les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire. Dans 22 pays, la proportion d'écoliers commençant la première année d'étude et atteignant la dernière année est plus faible. Le pays le plus en difficulté dans la région est le Tchad avec seulement 27,8 % des élèves atteignant la dernière année de l'enseignement primaire.

En Afrique subsaharienne, le taux d'alphabétisation des adultes était de 63 % en 2010. Ce taux allait de 29 % au Niger et au Burkina Faso à 94 % en Guinée équatoriale. Le taux d'alphabétisation des femmes est nettement inférieur à celui des hommes dans certains pays. Aucun pays de la région n'atteint un taux de parité entre les sexes de 100 % en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire,

secondaire et supérieur. Seuls deux pays sont proche de la parité – le Rwanda et Madagascar avec un taux de parité de 0,91. La disparité entre les sexes est plus marquée au Niger et au Mali, avec des taux de parité de 0,35 et 0,47, respectivement. Dans ces deux pays, le taux d'alphabétisation des femmes adultes est inférieur de moitié à celui des hommes.

Dans la région, l'espérance de vie à la naissance s'est améliorée, la moyenne pour la sous-région Afrique du Nord étant beaucoup plus élevée que celle des autres sous-régions. Pour la période 2002-2011, l'espérance de vie était plus élevée pour les femmes que pour les hommes dans tous les pays sauf le Botswana, le Zimbabwe, le Lesotho et le Swaziland.

Le nombre de nouvelles infections par le VIH/SIDA par an pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans baisse dans l'ensemble de la région. Le taux de nouvelles infections était plus faible en 2010 qu'en 2001. L'incidence du VIH/sida a enregistré une baisse en Afrique centrale, orientale et australe pendant la période 2002-2011. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont des taux d'infection beaucoup plus bas que les autres sous-régions. L'incidence la plus élevée est enregistrée en Afrique australe.

Pendant la période 1990-2010, le nombre de femmes mortes en couche pour 100 000 naissances vivantes a chuté de 66 % dans la sous-région Afrique du Nord et de 41 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne. L'Afrique subsaharienne enregistre encore un taux de mortalité maternelle très élevé (850 décès pour 100 000 naissances vivantes) tandis qu'en Afrique du Nord, il est de 230 décès. Au niveau individuel, le Nigéria, avec 40 000 décès, représentait 14 % du total des décès maternels en 2010. Le taux de mortalité des moins de cinq ans est en baisse dans toutes les sous-régions. Entre 2002 et 2011, ce taux a chuté de 34 % en Afrique australe, de 27 % en Afrique de l'Est, de 23 % en Afrique de l'Ouest et de 21 % en Afrique du Nord. Entre 1990 et 2011, l'Afrique du Nord a réduit son taux de mortalité des moins de cinq ans, de 89 décès pour 1000 naissances vivantes à 41. Le taux de vaccination contre la rougeole des enfants âgés de 12 à 23 mois a augmenté depuis 2000. Toutes les sous-régions ont un taux de vaccination contre la rougeole d'au moins 75 %. L'Afrique du Nord a un taux de vaccination de 96 %.

La proportion d'enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'insuffisance pondérale a diminué en 2010 par rapport à 1990. En 2011, plus de 60 % de la population du Burundi, des Comores et de l'Érythrée étaient sous-alimentés, tandis que l'Éthiopie et la Zambie avaient des taux de sous-alimentation de 40 à 50 %. Par contre, seuls 5 % de la population de l'Algérie, de l'Égypte, du Ghana, de la Libye, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie étaient sous-alimentés.

c) Priorités pour assurer la pérennité de l'environnement

Le rythme auquel la région se déboise pour créer des terres arables s'est ralenti dans certains pays mais reste élevé dans d'autres. La proportion de zones terrestres protégées, en pourcentage de la superficie totale, est en diminution. En 2011, c'est en Afrique de l'Est qu'il y a eu le plus grand nombre d'espèces menacées d'oiseaux, de mammifères et de poissons, avec ensuite l'Afrique de l'Ouest, tandis qu'il y avait le plus grand nombre d'espèces de plantes menacées en Afrique de l'Est, puis en Afrique centrale. Le nombre d'espèces animales disparues était le plus élevé en Afrique australe, suivie de l'Afrique de l'Est. L'Afrique est la région du monde qui a la plus forte proportion de terres dégradées. 25 % de ses terres sont incultes, 12 % légèrement ou modérément dégradées et 4 % fortement ou extrêmement dégradées. Sur la période de 2005 à 2010, la majorité des pays de la région (37) a subi des dégradations de ses forêts, notamment les Comores où les pertes ont été les plus graves, -9,71 %, suivies par le Togo,

- 5,75 %, le Nigéria, - 4%, l'Ouganda, -2,72 % et le Ghana, -2,19 %. Neuf pays ont eu des gains nets, dont le Rwanda et la Tunisie avec les plus importants gains annuels de +2,47 % et +1,72 % respectivement, sur cette même période de 2005 à 2010. Au Malawi, en Tanzanie et au Cameroun il y a plus de 100 espèces de poissons menacées, tandis qu'en Ouganda, au Gabon, en Guinée, au Kenya, en République démocratique du Congo, en Afrique du Sud il y avait de 60 à 90 espèces de poissons menacées en 2012. Le Lesotho, le Tchad, le Mali, le Botswana, le Zimbabwe, la République Centrafricaine, le Swaziland, le Niger, le Burkina Faso, les Comores et le Rwanda avaient moins de 10 espèces de poissons menacées. C'est en Côte d'Ivoire, suivie du Cameroun, qu'il y avait le plus fort taux d'émission de gaz à effet de serre par habitant pour la région, tandis que l'Érythrée avait le taux le plus faible, suivie du Rwanda.

Entre 1960 et 2012, tous les pays de la région ont connu une forme ou une autre de catastrophe naturelle – sécheresses, tremblements de terre, températures extrêmes, inondations, infestations d'insectes, tempêtes, feux de forêts, éruptions volcaniques, glissements de terrains, notamment. De 50 à 90 de ces catastrophes ont eu lieu dans 20 pays, de 10 à 50 dans 25 pays. Les pays où il y en a eu moins de 10 sont notamment la Guinée équatoriale, la Libye, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et l'Érythrée. Ceci signifie qu'une part importante des populations de la région vit en danger des conditions climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques.

d) Gouvernance et efficacité des institutions

La gouvernance est en amélioration dans toute la région. Selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique pour 2012, par rapport au niveau global de performance de leur gouvernance en 2006, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique australe ont légèrement amélioré leur niveau de gouvernance, tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est sont en légère régression, plus particulièrement l'Afrique du Nord. Les mesures de la gouvernance, dont les niveaux de corruption, la stabilité politique et l'absence de violence, présentent des tendances similaires, mais la performance de l'Afrique du Nord est la plus médiocre en matière de stabilité politique et d'absence de violence pour 2011.

Quant à l'efficacité des institutions, mesurée en fonction de la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre de bonnes politiques et réglementations tout en assurant la promotion du développement du secteur privé, les progrès n'ont pas été satisfaisants dans toutes les sous-régions, quoique les résultats soient relativement meilleurs en Afrique australe et pires en Afrique centrale. Les pays dont la performance est relativement meilleure sont Maurice, le Botswana, l'Afrique du Sud, le Ghana, la Namibie et le Cap vert.

Pour ce qui est de l'efficacité du gouvernement, mesurée par la qualité des services publics, la qualité de la fonction publique et de son degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement à réaliser ces politiques, c'est l'Afrique australe dont la performance a été la meilleure et l'Afrique centrale la pire sur la période de 2002 à 2011. Pour l'Afrique du Nord, la performance est à la baisse, donc en détérioration.

e) **Liens entre les priorités**

La pauvreté empêche l'accès à des aliments nutritifs, aux soins de santé, à une bonne éducation, à de l'eau potable et de meilleurs services d'assainissement. La mauvaise gouvernance, aboutissant à l'exclusion sociale, aux conflits et à l'insécurité, détourne des ressources des programmes visant la croissance et l'éradication de la pauvreté, ce qui aggrave encore les privations et la pauvreté. La corruption et l'inefficacité des institutions publiques relèvent le coût des programmes de développement, diminuant par là même la portée possible des interventions et la proportion de populations pouvant en bénéficier. La production de l'agriculture dépendant essentiellement de petits exploitants agricoles dont une importante proportion sont des femmes, autonomiser celles-ci en leur offrant un meilleur accès aux terres, au crédit, à l'éducation, aux emplois non-agricoles, à l'égalité des rémunérations et à des postes de décideurs contribuerait énormément à favoriser leur capacité de production, à améliorer les soins donnés aux enfants et leur état nutritionnel et à réduire ainsi le niveau général de pauvreté. Comme les femmes subissent la pauvreté plus durement que les hommes, ceci aurait des conséquences significatives sur le bien-être sociétal. L'absence d'inclusion sociale et de sécurité intensifie les tensions et les conflits au sein des sociétés, d'où un environnement moins favorable aux investissements et à une croissance économique stable.

Une croissance soutenue dans le secteur économique réel, accompagnée d'une distribution équitable des revenus, offre à une proportion de plus en plus importante de la population la possibilité de participer à la croissance et au développement, de partager les fruits de la croissance économique et de se sentir incluse dans le développement. La croissance est une condition préalable pour la création de possibilités d'emplois afin de réduire les problèmes du chômage des jeunes et de la pauvreté et de fournir ainsi un accès aux denrées alimentaires, à une meilleure santé, à une éducation de qualité et à l'élimination des bidonvilles. Mais la croissance dépend des fondamentaux que sont notamment les infrastructures, les investissements et les capacités. En cas de graves insuffisances des infrastructures, comme à présent dans la région, la croissance est fortement entravée. C'est pourquoi il faut multiplier les investissements consacrés aux infrastructures, ce qui ne sera pas possible en l'absence de ressources financières intérieures, lesquelles dépendent des recettes fiscales qui ne peuvent augmenter que grâce à une croissance économique soutenue. Les investissements sont aussi fortement fonction, entre autres, d'un environnement politique pacifique et stable, tandis que les capacités dépendent de la qualité de l'éducation et des institutions.

La qualité de l'éducation, la nature des infrastructures, les capacités de croissance économique, l'exploitation intelligente des ressources naturelles et l'épargne réservée aux investissements futurs déterminent l'équité intergénérationnelle dans le processus du développement. La surexploitation des ressources naturelles compromet les capacités de croissance future. Consommation et production insoutenables, procédés de production à forte intensité de carbone, mauvaise gestion des déchets, d'où pollution, déforestation, mauvaises pratiques agricoles, tout cela contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui aggravent le réchauffement planétaire et les risques de changements climatiques. La dégradation de l'environnement se traduit par une perte en biodiversité et écosystèmes qui augmente d'autant la facture de la croissance pour les générations futures.

Toute cela démontre les liens entre les priorités et donc les objectifs proposés.

Tableau 2: Vue d'ensemble des priorités du développement durable aux niveaux de la région et des sous-régions

AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE DE L'OUEST	ENSEMBLE DE LA RÉGION AFRIQUE
<p>10. Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique</p> <p>11. Promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité</p> <p>12. Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales</p> <p>13. Combattre la pauvreté et favoriser la sécurité alimentaire</p> <p>14. Promouvoir une croissance verte et la création d'emplois décents</p>	<p>7. Transition vers une économie verte</p> <p>8. Sécurité, accessibilité et utilisation durable des denrées alimentaires</p> <p>9. Gestion durable des terres et protection de la biodiversité</p> <p>10. Promotion des sciences et technologies pour le développement</p> <p>11. Gestion des risques de catastrophes</p> <p>12. Réforme des institutions et</p>	<p>5. Réduire la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables</p> <p>6. Favoriser la transition vers une économie verte et inclusive</p> <p>7. Assurer l'accès universel aux services de bases</p> <p>8. Construire une paix durable sur une base transparente</p>	<p>7. Éradication durable de la pauvreté</p> <p>8. Amélioration de l'enseignement</p> <p>9. Parité homme-femme et autonomisation de la femme</p> <p>10. Amélioration de la santé et de la nutrition</p> <p>11. Pérennisation de l'environnement</p> <p>12. Amélioration de la gouvernance</p>	<p>11. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>12. Réaliser la parité homme-femme, l'enseignement primaire et secondaire équitable et universel</p> <p>13. Améliorer la santé maternelle et infantile</p> <p>14. Assurer la prestation universelle des services de santé</p> <p>15. Augmenter les infrastructures et l'urbanisation et en améliorer la gestion</p> <p>16. Assurer une croissance</p>	<p>1. Éradiquer la pauvreté et la faim extrême en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>2. Promouvoir énergiquement la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</p> <p>3. Offrir à tous des services de santé adéquats, de qualité, abordables et accessibles</p> <p>4. Améliorer l'accessibilité physique et financière à une éducation de qualité pour tous</p> <p>5. Améliorer la disponibilité et</p>

<p>15. Améliorer l'accès à la santé pour tous</p> <p>16. Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous</p> <p>17. Assurer la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique</p> <p>18. Promouvoir l'inclusion sociale, la parité homme-femme et l'autonomisation des femmes</p>	<p>de la gouvernance</p>			<p>économique inclusive</p> <p>17. Transformer la structure de l'économie</p> <p>18. Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</p> <p>19. Réduire la pollution environnementale (assurer une utilisation et une gestion durable des ressources naturelles)</p> <p>20. Développer des partenariats publics-privés régionaux et mondiaux pour le développement (financements extérieurs et partenariats)</p>	<p>l'accessibilité d'eau potable et d'assainissement pour tous</p> <p>6. Perfectionner la parité homme-femme, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement des jeunes</p> <p>7. Relever l'inclusion sociale et la sécurité pour tous</p> <p>8. Transformer la croissance traditionnelle en croissance verte inclusive</p> <p>9. Multiplier les investissements consacrés au développement d'infrastructures et à l'efficacité des services</p> <p>10. Favoriser l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles</p> <p>11. Améliorer la qualité et la pérennité de</p>
--	--------------------------	--	--	---	---

					l'environnement 12. Promouvoir des partenariats mondiaux et l'efficacité des institutions
--	--	--	--	--	--

Il ressort à l'évidence du tableau 2 que chacune des priorités identifiées au niveau sous-régional se reflète dans les priorités régionales et donc dans les objectifs choisis pour la région. Il y a ainsi une complète représentation de toutes les priorités des cinq sous-régions. La seule différence est l'ordre des priorités, mais elle est mineure. Si, ce qui n'est pas surprenant, l'ordre des priorités ne peut être le même d'une sous-région à l'autre, il y a cependant consensus sur ce qui constitue les priorités de l'ensemble de la région

5. Propositions d'objectifs, cibles et priorités pour le développement durable, 2015-2045

Sur la base de l'analyse ci-dessus de la situation et compte tenu de la performance dans la mise en application des OMD et des cadres régionaux de développement institués par l'Union africaine en vertu de l'initiative du NEPAD, ainsi que des stratégies de développement régional des communautés économiques régionales et en s'appuyant sur les retours préliminaires d'information sur les 20 objectifs originaux, le présent rapport propose ici les 12 objectifs, cibles et priorités suivants de développement durable dans l'ordre de priorité figurant dans le tableau 2, pour guider le développement durable de l'Afrique sur la période allant de 2015 à 2045.

Figure 2 Résumé des priorités du développement durable

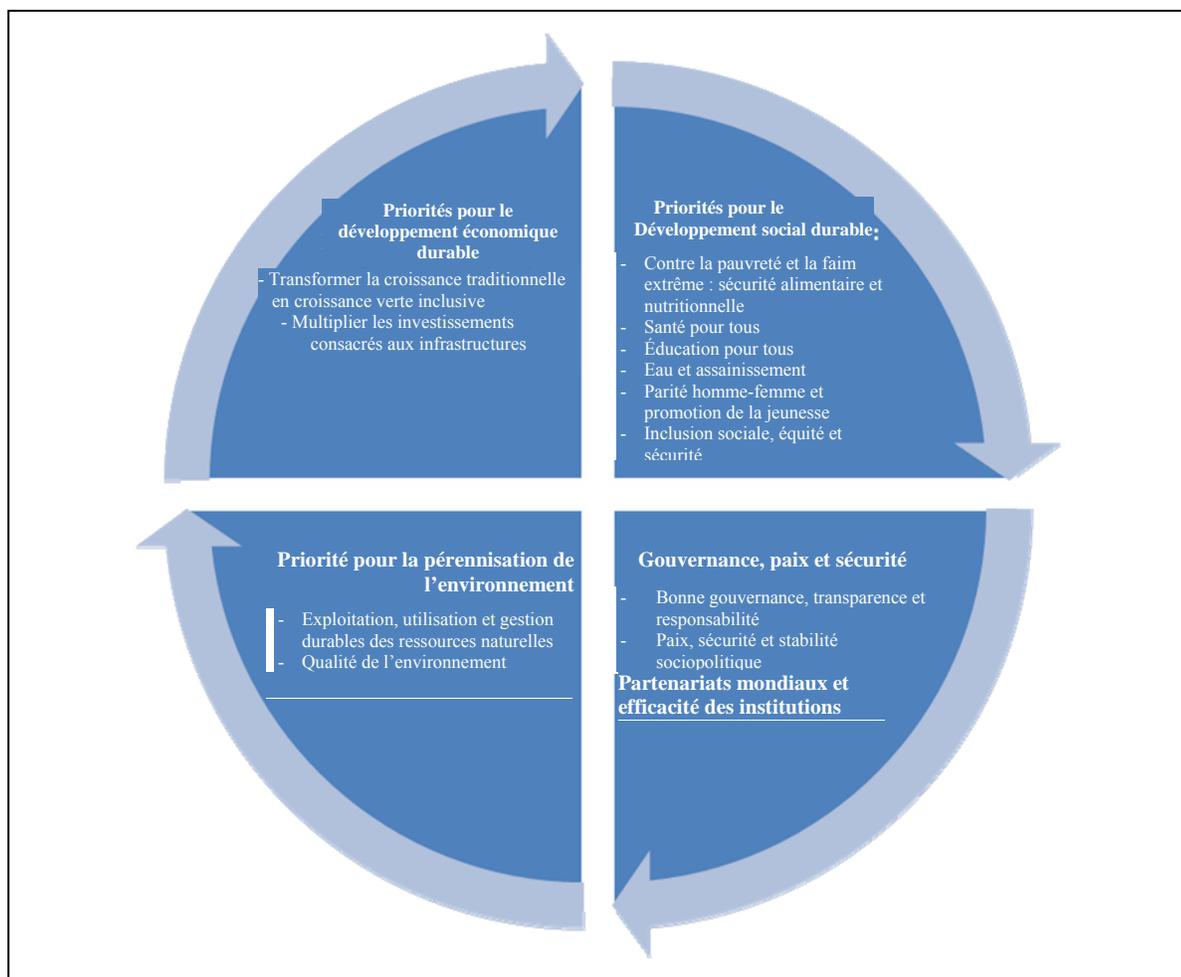


TABLEAU 3: OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

N°.	OBJECTIFS	CIBLES	INDICATEURS
DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL			
Objectif 1	Éradiquer la pauvreté et la faim extrême en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1.1 Éliminer la pauvreté absolue et réduire à 0 le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour d'ici à 2030 1.2 Mettre fin à la dépendance à l'aide alimentaire d'ici à 2030 1.3 Améliorer de façon significative la situation nutritionnelle d'ici à 2030 1.4 Assurer qu'au moins 10 à 12% des fonds publics soient consacrés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'ici à 2020	1. Pourcentage de population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour 2. Pourcentage de population souffrant de faim chronique 3. Pourcentage de population dépendant de l'aide alimentaire 4. Pourcentage d'enfants en insuffisance pondérale 5. Degré d'inégalité entre les revenus et les opportunités 6. Part des fonds publics consacrée à l'agriculture 7. Croissance des investissements consacrés à l'agriculture par rapport aux plans nationaux d'investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
Objectif 2	Promouvoir vigoureusement la bonne gouvernance, la paix et la sécurité	a) Bonne gouvernance, transparence et responsabilité 2a.1 Consolider les processus de démocratie participative et d'élections comme moyens de changer les gouvernements 2a.2 Maintenir la tolérance zéro des changements non démocratiques de gouvernement	1. Nombre de changements de gouvernement non démocratiques 2. Degré de participation de toutes les parties intéressées à la gouvernance politique 3. Qualité des élections 4. Niveau de corruption

		<p>2a.3 Exiger des dirigeants des secteurs publics et privés les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité</p> <p>2a.4 Assurer que tous les pays d’Afrique soient parties au MAEP d’ici à 2020</p> <p>2a.5 Réformer la gouvernance des principales institutions mondiales de financement et de développement – Banque mondiale, FMI, SFI et Conseil de sécurité des Nations Unies – pour que toutes les régions y soient représentées de façon équilibrée</p>	
		<p>b) Promouvoir énergiquement la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique</p> <p>2b.1 Réduire les conflits armés à 0 d’ici à 2020 et débarrasser la société de toute violence et conflit d’ici à 2045</p> <p>2b.2 Rehausser les contributions des gouvernements africains et des partenaires du développement au Fonds africain pour la paix et la sécurité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de conflits armés par an 2. Ressources disponibles pour les opérations de paix et de sécurité
Objectif 3	Offrir à tous des services de santé adéquats, de qualité, abordables et accessibles	<p>3.1 Relever l’espérance de vie à la naissance à un minimum de 60 ans d’ici à 2020, 70 ans d’ici à 2035 et 80 ans d’ici à 2045</p> <p>3.2 Assurer l’accès universel à des services de santé de base de qualité et aux médicaments essentiels d’ici à 2025</p> <p>3.3 Réduire à 0 le taux de mortalité infantile, maternelle et des enfants de moins de cinq ans d’ici à 2025</p> <p>3.4 Augmenter la part des ressources consacrées aux services publics de santé à un minimum de 15% du budget des États</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Espérance de vie moyenne 2. Pourcentage de population ayant accès aux soins de santé primaires 3. Pourcentage d’accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 4. Pourcentage d’enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole 5. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 6. Taux de mortalité maternelle

			<p>(nombre de morts pour 1000 naissances vivantes)</p> <p>7. Taux de prévalence du VIH/sida et taux de mortalité liée à cette maladie</p> <p>8. Pourcentage de population à un stade avancé d'infection au VIH/sida ayant accès à des médicaments antirétroviraux</p> <p>9. Taux de prévalence de la tuberculose, infection par 100 000 habitants</p> <p>10. Taux de mortalité due à la tuberculose, pourcentage pour 100 000 habitants</p> <p>11. Incidence du paludisme par 100 000 habitants et mortalité liée à cette maladie</p> <p>12. Nutrition, mode de vie et obésité</p> <p>13. Proportion des dépenses publiques consacrée à la santé par rapport à la cible fixée par la Conférence de l'Union africaine</p>
Objectif 4	Améliorer l'accessibilité physique et financière à une éducation de qualité pour tous	<p>4.1 Réaliser la parité totale garçons – filles et un taux net de scolarisation et d'achèvement de 100 % dans le primaire d'ici à 2020.</p> <p>4.2 Réaliser un minimum de 80 % de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement secondaire et tertiaire d'ici à 2025 pour filles et garçons.</p> <p>4.3 Réaliser l'alphabétisation de tous les garçons et filles de 15 à 24 ans d'ici à 2015</p> <p>4.4 Relever le taux d'alphabétisation des adultes à un</p>	<p>1. Pourcentage d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la dernière classe du primaire</p> <p>2. Taux de scolarisation et d'achèvement dans le primaire</p> <p>3. Taux de scolarisation et d'achèvement dans le secondaire</p> <p>4. Taux de scolarisation et</p>

		<p>minimum de 60 à 70 % d'ici à 2030</p> <p>4.5 Assurer dans chaque pays un niveau minimum d'éducation comparable au plan international d'ici à 2030</p> <p>4.6 Relever la proportion des fonds publics consacrés à l'éducation à un minimum de 20 % du budget de l'État d'ici à 2020.</p>	<p>d'achèvement dans le tertiaire</p> <p>5. Moyenne des années de scolarisation par rapport au nombre d'années de scolarisation prévu</p> <p>6. Proportion de filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire</p> <p>7. Taux d'alphabétisation des jeunes</p> <p>8. Taux d'alphabétisation des adultes</p> <p>9. Proportion d'élèves obtenant au moins 5 notes supérieures à la moyenne au baccalauréat</p> <p>10. Proportion d'étudiants du premier cycle universitaire obtenant des mentions Bien ou mieux</p> <p>11. Classement national et international de la qualité de l'éducation</p> <p>12. Proportion des dépenses publiques consacrée à l'éducation par rapport à la cible fixée par la Conférence de l'Union africaine</p>
Objectif 5	Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'eau potable et d'assainissement pour tous	<p>5.1 Faire en sorte que tous les ménages aient accès à de l'eau potable d'ici à 2020</p> <p>5.2 Fournir des services d'assainissement à 70 % de la population d'ici à 2020, 80 % d'ici à 2030 et à tout le monde d'ici à 2040</p> <p>5.3 Relever la proportion des dépenses publiques consacrées à l'eau et l'assainissement à 2 % du PIB d'ici à 2020</p>	<p>1. Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau potable</p> <p>2. Pourcentage de la population ayant accès à de bons services d'assainissement</p> <p>3. Proportion des dépenses publiques consacrée à l'eau et l'assainissement par rapport à la cible d'un minimum de 0,5 % du PIB fixée par la Conférence de</p>

			l'Union africaine
Objectif 6	Perfectionner la parité homme-femme, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement des jeunes	<p>a) Perfectionner la parité homme-femme et l'autonomisation des femmes</p> <p>6a.1 Réaliser la parité homme-femme pour l'emploi dans toutes les principales organisations des secteurs public et privé d'ici à 2025</p> <p>6a.2 Diminuer l'écart entre salaires féminins et masculins d'ici à 2020 dans la majorité des organismes publics et privés</p> <p>6a.3 Inscrire dans les constitutions des pays le droit des femmes et des pauvres à la propriété foncière et à l'héritage d'ici à 2020</p> <p>6a.4 Réformer les lois et les pratiques pour que les femmes aient un droit égal à la propriété foncière d'ici à 2020</p> <p>6a.5 Créer un Fonds de développement agricole pour les femmes pour leur assurer meilleur accès au crédit d'ici à 2025</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de femmes salariées dans des emplois non-agricoles dans les principaux organismes des secteurs publics et privés 2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux 3. Proportion de femmes à des postes ministériels et à la tête d'institutions importantes 4. Degré d'accès à la propriété foncière et au crédit
		<p>b) Relever le niveau d'emploi et d'épanouissement des jeunes</p> <p>6b.1 Réduire le chômage des jeunes d'au moins 5 % chaque année</p> <p>6b.2 Diminuer de moitié le nombre des jeunes analphabètes d'ici à 2020</p> <p>6b.3 Financer les agences et programmes de promotion des jeunes</p> <p>6b.4 Mettre en place des programmes de développement des qualifications des jeunes qui les dotent de qualifications utiles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de chômage 2. Taux de chômage des 15 à 24 ans 3. Pourcentage de jeunes analphabètes 4. Pourcentage de jeunes non qualifiés 5. Réforme du marché du travail pour résorber le chômage des jeunes 6. Programme de recyclage pour la jeunesse 7. Adaptation des qualifications aux besoins du marché du travail

		<p>6b.5 Créer des fonds et programmes de promotion des jeunes</p> <p>6b.6 Assurer la représentation des jeunes dans les procédures et structures de prises de décisions</p> <p>6b.7 Réformer l'enseignement et la formation professionnelle pour offrir des qualifications appropriées répondant aux besoins du marché du travail</p>	
Objectif 7	Assurer l'inclusion sociale et la sécurité pour tous	<p>a) Consolider la sécurité sociale</p> <p>7a.1 Augmenter la proportion de prestations sociales en appui aux populations pauvres et vulnérables</p> <p>7a.2 Réduire la proportion de criminalité violente par 100 000 habitants d'ici à 2020</p> <p>7a.3 Réduire de moitié les violences sexistes d'ici à 2020</p> <p>7a.4 Diminuer de moitié le nombre de viols par 100 000 habitants d'ici à 2020</p> <p>7a.5 Transformer 60 % des bidonvilles d'ici à 2020, 70 % d'ici à 2030 et 80 % d'ici à 2040</p> <p>7a.6 Améliorer la qualité du capital social et de la cohésion sociale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage d'enfants chefs de famille bénéficiant de prestations sociales 2. Pourcentage de population vulnérable ayant accès au logement 3. Pourcentage de la population ayant un accès sécurisé à des sources d'énergie et autres infrastructures 4. Taux de criminalité violence 5. Taux de crimes sexistes 6. Nombre de viols 7. Pourcentage de population vivant dans des bidonvilles 8. Taux de transformation des bidonvilles 9. Proportion des prestations sociales dans les dépenses de l'État
		<p>b) Améliorer l'inclusion et l'équité sociales</p> <p>2b.1 Assurer aux communautés locales et désavantagées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion des recettes des industries extractives et autres ressources naturelles allant à des

		<p>un accès équitable aux droits d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles</p> <p>2b.2 Maintenir la protection sociale dans les stratégies de développement nationales et assurer des filets de sécurité pour les groupes vulnérables sans revenus</p>	<p>communautés locales et désavantagées</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Degré de participation de communautés locales aux négociations des contrats miniers 3. Proportion des fonds de l'État consacrée à la protection sociale des groupes vulnérables
		<p>c) Préserver et encourager la culture</p> <p>2c.1 Préserver les identités culturelles, les valeurs sociétales et l'utilisation des langues vernaculaires</p> <p>2c.2 Promouvoir le savoir autochtone dans tous les aspects du développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Degré d'utilisation des langues vernaculaires dans les écoles 2. Degré d'intégration du savoir autochtone dans les soins de santé, l'éducation et la socialisation des jeunes 3. Degré d'intégration des pratiques culturelles dans le développement durable
Objectif 8	Transformer la croissance traditionnelle en croissance verte inclusive	<p>a) Croissance verte inclusive et création de richesses</p> <p>8a.1 Promouvoir une croissance verte inclusive dans les secteurs clés d'ici à 2025</p> <p>8a.2 Promouvoir l'inclusion et l'équité intergénérationnelle dans la croissance</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage des investissements verts dans le Produit intérieur brut (PIB) 2. Pourcentage d'opportunités d'emplois verts créées 3. Pourcentage d'industries utilisant des énergies renouvelables et des technologies vertes 4. Pourcentage d'investissements publics et privés consacré aux moteurs de croissance verte – recherche-développement, innovations, etc. 5. Degré de participation locale aux investissements consacrés à la croissance à moyen et long terme

			<p>dans la balance commerciale</p> <p>6. Ratios dette/PIB (dettes interne et externe)</p>
		<p>b) Promouvoir un développement industriel durable</p> <p>8b.1 Parvenir au statut d'économie à revenu moyen et émergente d'ici à 2030 et développer le paiement en ligne des biens et des services d'ici à 2025.</p> <p>8b.2 Assurer d'ici à 2035 l'enrichissement de 60 à 80 % de toutes les matières premières sur le continent et développer des systèmes novateurs pour tous les principaux produits en provenance des matières premières appartenant aux communautés locales</p>	<p>1. Pourcentage de croissance du PIB par habitant (relever la croissance de 7 à 10 % par an)</p> <p>2. Pourcentage des manufactures dans les échanges commerciaux (augmenter le commerce des produits manufacturés d'au moins 30 % d'ici à 2035)</p> <p>3. Degré de développement des systèmes financiers et de paiement</p> <p>4. Proportion des transactions et des paiements de biens et de services effectués en ligne</p> <p>5. Degré d'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production</p> <p>6. Degré d'efficacité de l'énergie et du carbone dans la production de biens et de services</p> <p>7. Degré d'efficacité de l'utilisation des infrastructures et des ressources naturelles (cultures, poissons, bois, fourrage)</p> <p>8. Part des manufactures dans le PIB augmentant à un minimum de 30 % d'ici à 2020)</p> <p>9. Par des exportations de produits manufacturés (passant à au moins 60 à 70 % du total des exportations</p>

			<p>d'ici à 2030)</p> <p>10. Degré de mise en application des directives de promotion de la consommation durable</p> <p>11. Mesure dans laquelle les politiques encouragent les industries à investir dans des technologies de production durables</p> <p>12. Calendrier de passage aux achats verts des organismes publics et privés</p> <p>13. Existence dans chaque pays d'un centre national pour une production propre et de lois environnementales en favorisant l'efficacité</p>
Objectif 9	Multiplier les investissements consacrés au développement d'infrastructures et à l'efficacité des services	<p>9.1 Satisfaire 60 à 70 % des besoins d'infrastructures avec des ressources locales d'ici à 2040</p> <p>9.2 Offrir des transports publics économes en combustibles d'ici à 2030</p> <p>9.3 Transformer l'infrastructure énergétique pour que 70 à 80 % de la population ait accès à de l'électricité abordable d'ici à 2030</p> <p>9.4 Assurer l'accès d'au moins 50 % de la population rurale à une énergie propre et renouvelable d'ici à 2025.</p> <p>9.5 Parvenir à au moins 50 % d'efficacité en énergie et en carbone dans la production d'ici à 2030</p> <p>9.6 Parvenir à 50 % d'efficacité dans l'utilisation des infrastructures, des ressources naturelles et environnementales d'ici à 2030</p> <p>9.7 Faire en sorte que les énergies renouvelables</p>	<p>1. Part des dépenses publiques consacrée au développement des infrastructures</p> <p>2. Part des partenariats publics-privés assurant le développement des infrastructures</p> <p>3. Taux de réalisation des projets de transport, d'énergie, de TIC et de bassins fluviaux transfrontaliers dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique</p> <p>4. Pourcentage d'énergie générée par des sources renouvelables</p> <p>5. Qualité et efficacités des transports de fret et de passagers</p>

		comptent pour 50 % de la production d'énergie d'ici à 2035.	6. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité
Objectif 10	Favoriser l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles	<p>a) Gestion durable des ressources naturelles</p> <p>10a.1 Faire tout pour que lois et réglementations minimisent l'intensité de l'exploitation des ressources naturelles – cultures, ressources halieutiques, ressources forestières et espèces menacées</p> <p>10a.2 Remettre en état d'ici à 2035 toutes les terres dégradées du fait de l'extraction de ressources minières</p> <p>10a.3 Revoir et le cas échéant renégocier les politiques, législations et contrats miniers existants</p> <p>10a.4 Assurer la participation effective des communautés locales à la gestion des ressources naturelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de terres arables dégradées remises en état 2. État des principales ressources halieutiques 3. État des ressources forestières 4. État des ressources minières 5. Qualité des sols agricoles 6. Écosystèmes détruits par les industries extractives remis en état 7. Espèces menacées protégées et rétablies 8. Stratégies et politiques de participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles
		<p>b) Gestion durable des terres et de l'eau</p> <p>10b.1 Arrêter la dégradation des sols, la désertification, les sécheresses, la déforestation et restaurer les terres perdues</p> <p>10b.2 Promouvoir une gestion durable des ressources en eau</p> <p>10b.3 Améliorer la qualité et la fertilité des sols</p> <p>10b.5 Réduire l'utilisation d'engrais non organiques et de pesticides dans l'agriculture</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de superficie boisée 2. Pourcentage d'aires terrestres et marines protégées 3. Pourcentage de prairies replantées 4. Dimension des zones reboisées 5. Superficie forestière faisant l'objet d'une gestion durable 6. Superficie de terres désertifiées restaurées 7. Niveau d'utilisation de pesticides et d'engrais non organiques 8. Quantité d'eau disponible par habitant 9. Degré d'intégration de la gestion

			durable des terres et de l'eau dans les stratégies de développement
Objectif 11	Améliorer la qualité de l'environnement	<p>(a) Relever la qualité de l'air, des océans et des cours d'eau</p> <p>11a.1 Réduire les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre par habitant de 2 à 5 % par an</p> <p>11a.2 Améliorer la qualité de l'eau des océans et des cours d'eau</p> <p>11a.3 Assurer une gestion efficace des déchets</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émission de CO2 par habitant 2. Pollution urbaine 3. Niveaux de polluants dans l'air 4. Qualité de l'eau fraîche des cours d'eau
		<p>b) Améliorer l'adaptabilité au changement climatique ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophes</p> <p>11b.1 Prendre des mesures pour réduire les effets du changement climatique sur les ressources naturelles et les écosystèmes</p> <p>11b.2 Rehausser les capacités de réduction et de gestion des risques de catastrophes et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>11b.3 Mobiliser par le truchement du MDP 18 milliards de dollars par an d'ici à 2030 pour répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques et appuyer le développement rural</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de population menacé d'inondation 2. Cultures perdues en raison des extrêmes variabilités climatiques 3. Changements de niveaux des eaux 4. État des ressources maritimes 5. Efficacité des stratégies de gestion des risques de catastrophes
		<p>c) Restaurer la biodiversité et de sains écosystèmes</p> <p>11c.1 Restaurer la valeur écologique ou l'intégrité des forêts épuisées</p> <p>11c.2 Promouvoir la conservation de la biodiversité</p> <p>11c.3 Relever la quantité des écosystèmes</p> <p>11c.4 Améliorer la qualité des écosystèmes</p> <p>11c.5 Intégrer la conservation de la biodiversité et des</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de superficie d'écosystèmes naturels subsistants 2. Pourcentages d'espèces subsistantes 3. État des espèces et de leur habitat 4. Proportion d'espèces menacées d'extinction 5. Proportion d'espèces régénérées ou

		écosystèmes à tous les niveaux des programmes d'enseignement	restaurées 6. Niveau de prise de conscience de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes
Objectif 12	Promouvoir des partenariats mondiaux et l'efficacité des institutions	<p>12.1 Améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics de 50 % d'ici à 2020</p> <p>12.2 Diminuer les flux financiers illicites de 50 % d'ici à 2020, les éliminer totalement d'ici à 2030</p> <p>12.3 Rapatrier les biens mal acquis déposés dans des banques étrangères d'ici à 2025</p> <p>12.4 Réduire le coût des virements internationaux de 50% d'ici à 2016</p> <p>12.5 Limiter le coût des rapatriements de fonds de la diaspora à 1 % au maximum d'ici à 2016</p> <p>12.6 Promouvoir les transferts de technologie aux pays d'Afrique d'ici à 2025</p> <p>12.7 Augmenter le commerce des produits africains et leur accès aux marchés</p> <p>12.8 Redynamiser les partenariats mondiaux en vue de mesures collectives pour assurer l'efficacité du développement</p>	<p>1. Qualité des services publics</p> <p>2. Montants des flux financiers illicites</p> <p>3. Montants de biens mal acquis rapatriés</p> <p>4. Coût des virements internationaux</p> <p>5. Coût des envois de fonds de la diaspora</p> <p>6. Nouveaux transferts de technologies</p> <p>7. Situation de l'accès aux marchés des produits africains</p> <p>8. Efficacité des partenariats mondiaux</p> <p>9. Représentativité, responsabilité et transparence des principales institutions internationales multinationales financières et de développement</p>

Le classement des objectifs continue de prêter à controverse du fait de la différence des priorités d'une sous-région à l'autre et parce que les problèmes du développement durable ne sont pas comparables, mais il y a consensus dans la région pour faire de l'*Éradication de la pauvreté et de la faim extrême grâce à la sécurité alimentaire et nutritionnelle* la priorité des priorités. Vient ensuite l'impératif de *Bonne gouvernance, paix et sécurité*. Il est donc évident que parmi les priorités de la région, le développement social durable constitue l'ensemble d'objectifs les plus significatifs, avec ensuite la croissance économique durable, puis la pérennisation de l'environnement. Mais à la différence des OMD, les ODD sont absolument interdépendants et ne doivent pas être réalisés dans l'ordre pour atteindre les résultats de développement durable escomptés. Ainsi les interventions visant la réalisation du premier objectif - Éradiquer la pauvreté et la faim extrême en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle – seront portées par la croissance verte et inclusive qui cible un taux de croissance du PIB de 7 à 10%, la disponibilité de denrées alimentaires produites par une agriculture sensible au climat, des manufactures efficaces et consommant moins d'énergie, ainsi que l'accès à une énergie (renouvelable), des logements et des systèmes de transports, entre autres, respectueux de l'environnement. Ceci implique que les apports requis pour chaque objectif et la façon dont ils seront réalisés contribueront ensuite à répondre aux besoins du développement durable. C'est cette dimension qui constitue la différence, la distinction, par rapport à la démarche traditionnelle des OMD qui n'offraient pas ces types de liens.

Les ODD ainsi proposés sont une première. Il s'agit pour le présent rapport de servir de base indispensable aux consultations lors de la Réunion régionale africaine de consultation sur les Objectifs de développement durable qui doit se tenir du 31 octobre au 5 novembre 2013. Les objectifs adoptés lors de cette réunion pourront être modifiés sur la base de nouvelles informations ou développements ultérieurs. Les cibles et indicateurs devraient aussi être constamment peaufinés pour compléter l'ensemble d'objectifs les mieux à même de guider le développement de la région dans la période post 2015. Le jeu d'indicateurs du développement durable figurant dans la cinquième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique pourrait être utile dans ce travail de perfectionnement. Ces indicateurs portant sur les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance du développement durable avaient été formulés grâce à un processus de nombreuses consultations avec toutes les parties intéressées qui avaient commencé en mars 2011.

IV. STRATÉGIE ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PROPOSÉS

Les moyens de mettre en œuvre les objectifs et cibles de développement durable avancés dans le présent rapport sont les ressources financières et techniques requises pour obtenir les résultats du développement durable. Il s'agit notamment de ressources financières intérieures et extérieures, de développement de l'éducation et des capacités, d'intégration régionale, d'accès au commerce et aux marchés, de développement et de transfert de technologies respectueuses de l'environnement, de bonne gouvernance et d'institutions efficaces, de coopération Sud-Sud et de réforme des institutions internationales de financement et de développement. Tout cela a déjà fait l'objet de récents rapports, dont notamment le Rapport d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique (CEA-2012) et l'étude faite par la CEA et l'Agence du NEPAD sur la mobilisation de ressources intérieures (2013). Les propositions contenues dans cette partie s'inspirent fortement de ces rapports¹³. Si les pays développés devraient réaffirmer leur engagement à atteindre la cible fixée par les Nations Unies et consacrer 0,7% de leur PNB à l'APD, l'Afrique doit assumer la

¹³ Rapport d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique (CEA-2012); Mobilizing Domestic Resources for the Implementation of NEPAD Programmes – Africa Looks Within, NEPAD Agency-UNECA 2013 (*Mobilisation de ressources intérieures pour réaliser les programmes du NEPAD – l'Afrique ne compte que sur elle-même*) Agence du NEPAD-CEA 2013

responsabilité de son développement et augmenter considérablement pour ce faire la mobilisation de ressources financières intérieures pour réaliser les ODD proposés dans le présent rapport. Les OMD se fondaient nettement sur l'aide au développement, mais les ODD devraient dépendre essentiellement des ressources financières intérieures¹⁴. Tout indique que l'Afrique dispose des ressources financières qui pourraient lui permettre de répondre à ses besoins de développement. Ce dont elle a besoin, ce sont des instruments appropriés pour mobiliser ces ressources, des partenariats effectifs avec la communauté internationale pour lui permettre de récolter pleinement les bénéfices de ses ressources naturelles, d'un commerce équitable et d'un véritable accès aux marchés ainsi que de bonne gouvernance et d'institutions efficaces.

1. Financer le développement durable – les engagements

Les gouvernements des pays de la région ont maintes fois réitéré leur volonté de mobiliser plus de ressources intérieures et d'améliorer leur gouvernance pour rendre le climat plus propice aux investissements afin d'en obtenir plus, de l'intérieur comme de l'extérieur. Ils ont reconnu l'importance de l'épargne intérieure, de l'amélioration de la collecte des recettes publiques, ainsi que de la signification des apports de capitaux privés en tant que sources de financement du développement. De leurs côtés, les pays développés se sont engagés à atteindre l'objectif fixé par l'ONU d'affecter 0,7% de leur PNB à l'ADP, avec 0,15 à 0,20% de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (PMA)¹⁵ et à encourager le secteur privé, y compris les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile, à apporter une assistance financière et technique aux pays en développement¹⁶.

Les partenaires de développement ont également pris des engagements spécifiques concernant l'allègement de la dette et des mécanismes novateurs de financement. On estimait en 2005 que d'ici à 2010 ces engagements devraient se monter à 25 milliards de dollars par an aux prix et taux de change de 2004¹⁷. D'autres engagements ont été pris en 2009 d'accroître les ressources fournies par les institutions financières internationales, en réponse à la crise mondiale. Toutefois, il n'existe pas d'engagement de la part de l'ensemble des donateurs quant au niveau d'aide au développement à apporter à l'Afrique au-delà de 2010, quoique certains donateurs aient pris des engagements à titre individuel.

Les pays développés sont également convenus de la nécessité de réduire le fardeau insoutenable de la dette, par le biais de l'allègement de la dette, de l'annulation de la dette et autres mécanismes novateurs, destinés à s'attaquer au problème de la dette des pays en développement, en particulier des plus pauvres et des plus endettés¹⁸. Plus précisément, les pays du G-8 ont proposé de relever le niveau de l'allègement de la dette pour les pays qui atteignent le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a conduit à 100 % d'annulation

¹⁴Il convient de mentionner que l'aide extérieure au développement a joué un rôle considérable pour faire avancer les efforts de développement durable de la région. En 2008, les volumes d'aide atteignirent leurs niveaux absolus les plus élevés, soit 121,5 milliards de dollars des Etats-Unis, même si cela était encore loin des engagements du G-8 à Gleneagles et du Sommet des Nations Unies sur les OMD+5 qui visaient une aide atteignant 130 milliards de dollars en 2010 à prix constants de 2004. On estime que l'aide destinée annuellement à l'Afrique devrait passer à 12 milliards en prix de 2004. Quoique plusieurs donateurs individuels aient atteint leurs engagements envers l'Afrique subsaharienne en 2010, on reste loin de la cible de 25 milliards annoncés lors du Sommet de Gleneagles pour l'Afrique. Il convient cependant d'apprécier que malgré la crise financière mondiale, l'Afrique a reçu en 2009 une plus forte proportion d'aide publique au développement que les autres régions en développement, ce qui démontre le maintien de l'engagement des partenaires de la région pour permettre à l'Afrique de réaliser les OMD et le développement durable.

¹⁵ Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 (20 mai 2001, disponible en anglais à l'adresse http://www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/Contributions/Report%20of%20the%20LDC%20III_E.pdf

¹⁶ SMDD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, X Moyens de mise en œuvre, §86.d, 2002

¹⁷ Earth Institute, 2011

¹⁸ SMDD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, §89, 2002

de leur dette envers l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds monétaire international (FMI)¹⁹.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Copenhague en décembre 2009, les pays développés sont convenus de fournir des ressources nouvelles et additionnelles à hauteur de 30 milliards de dollars des États-Unis, entre 2010 et 2012, afin de répondre aux besoins de financement des pays en développement pour la lutte contre les effets du changement climatique et à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2020 de sources publiques et privées, y compris avec de nouvelles sources de financement²⁰. À cet effet, il a été convenu de mettre en place le Fonds vert pour le climat, en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention, pour appuyer les projets, programmes, politiques et autres activités dans les pays en développement en rapport avec l'atténuation, y compris la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), l'adaptation, le renforcement des capacités ainsi que la mise au point et le transfert de technologies.

2. Ressources financières intérieures

Une récente étude de l'Agence du NEPAD et de la CEA (2013) démontre de façon convaincante que l'Afrique aurait la possibilité de mobiliser d'immenses ressources et confirme que la région aurait les moyens de financer une importante partie de son développement. En voici un certain nombre de preuves :

- Les pays d'Afrique prélèvent chaque année plus de 520 milliards de dollars des États-Unis d'impôts par rapport aux 59 milliards que la région reçoit d'apports d'investissements étrangers privés et 50 milliards d'APD. Ceci indique qu'il y aurait d'énormes possibilités de recettes fiscales, si l'administration du fisc était améliorée.
- Les avoirs des caisses de retraites africaines augmentent à un rythme impressionnant. En Afrique du Sud, par exemple, ils sont passés de 166 milliards de dollars en 2007 à 277 milliards en 2011, au Nigeria, de 3 milliards en 2008 à 14 milliards en 2010 et en Namibie ils sont estimés à 16,3 milliards de dollars namibiens soit 1,84 milliards de dollars des États-Unis. Au Kenya on estime les actifs des caisses de retraite à 397 milliards de shillings soit 4,564 milliards de dollars des États-Unis.
- L'Afrique obtient chaque année plus de 168 milliards de dollars des États-Unis de ses ressources minières et pétrolières et détient plus de 400 milliards de dollars de réserves internationales dans ses banques centrales. Les envois de fonds de la diaspora africaine sont passés à 40 milliards de dollars en 2012, représentant une part importante des rapatriements totaux de 351 milliards pour l'année. La Banque mondiale estime que durant la prochaine décennie les rapatriements de fonds de la diaspora africaine pourraient aller jusqu'à 200 milliards de dollars des États-Unis. L'Afrique pourrait obtenir de 5 à 10 milliards de dollars par an sur les marchés internationaux de capitaux grâce à la titrisation des envois de fonds de sa diaspora.
- La capitalisation boursière en Afrique est passée de 300 milliards de dollars des États-Unis en 1996 à 1,2 trillion en 2007. 39 pays ont émis des bons du trésor et 27

¹⁹ La proposition est énoncée dans le communiqué des ministres des finances du G-8 intitulé « Conclusions on development », publié le 11 juin 2005.

²⁰ CCNUCC 2009, Accord de Copenhague, Décision 2/CP.15

offerts des obligations du trésor. Avec plus de 700 bons du trésor pour une valeur de 206 milliards de dollars émis par les pays d’Afrique en date de décembre 2011, l’émergence d’un respectable marché des obligations est proche. Les recettes bancaires sont estimées à environ 60 milliards de dollars et le secteur bancaire est extrêmement liquide. Plus d’une dizaine de pays d’Afrique ont établi des fonds d’investissements souverains.

- Les flux financiers illicites de la région ont atteint 854 milliards de dollars sur la période de 1970 à 2008. Si on pouvait les empêcher, ce serait là des ressources financières pouvant servir à la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux de développement pour réaliser les objectifs et cibles de développement durable énoncés dans le présent rapport.
- Le marché africain des placements privés se monte à environ 30 milliards de dollars des États-Unis. Les transactions des fonds d’investissements privés dans la région se montaient à 1,5 milliards de dollars en 2011.
- Les recettes bancaires sont estimées à 60 milliards de dollars des États-Unis pour toute la région.

Tous ces éléments, entre autres, indiquent les ressources qui pourraient appuyer les programmes et activités visant le développement durable, si des instruments idoines sont mis en place. Étant données ces possibilités de sources de financement du développement et les performances encourageantes obtenues jusqu’à présent dans les cas où elles ont été utilisées, le présent rapport est extrêmement optimiste : dans les 20 ans qui viennent, l’Afrique pourrait réaliser la plupart de ses objectifs et cibles de développement durable, permettant à la région d’avancer l’économie de la plupart des pays au niveau des revenus moyens – un important ODD proposé par le présent rapport.

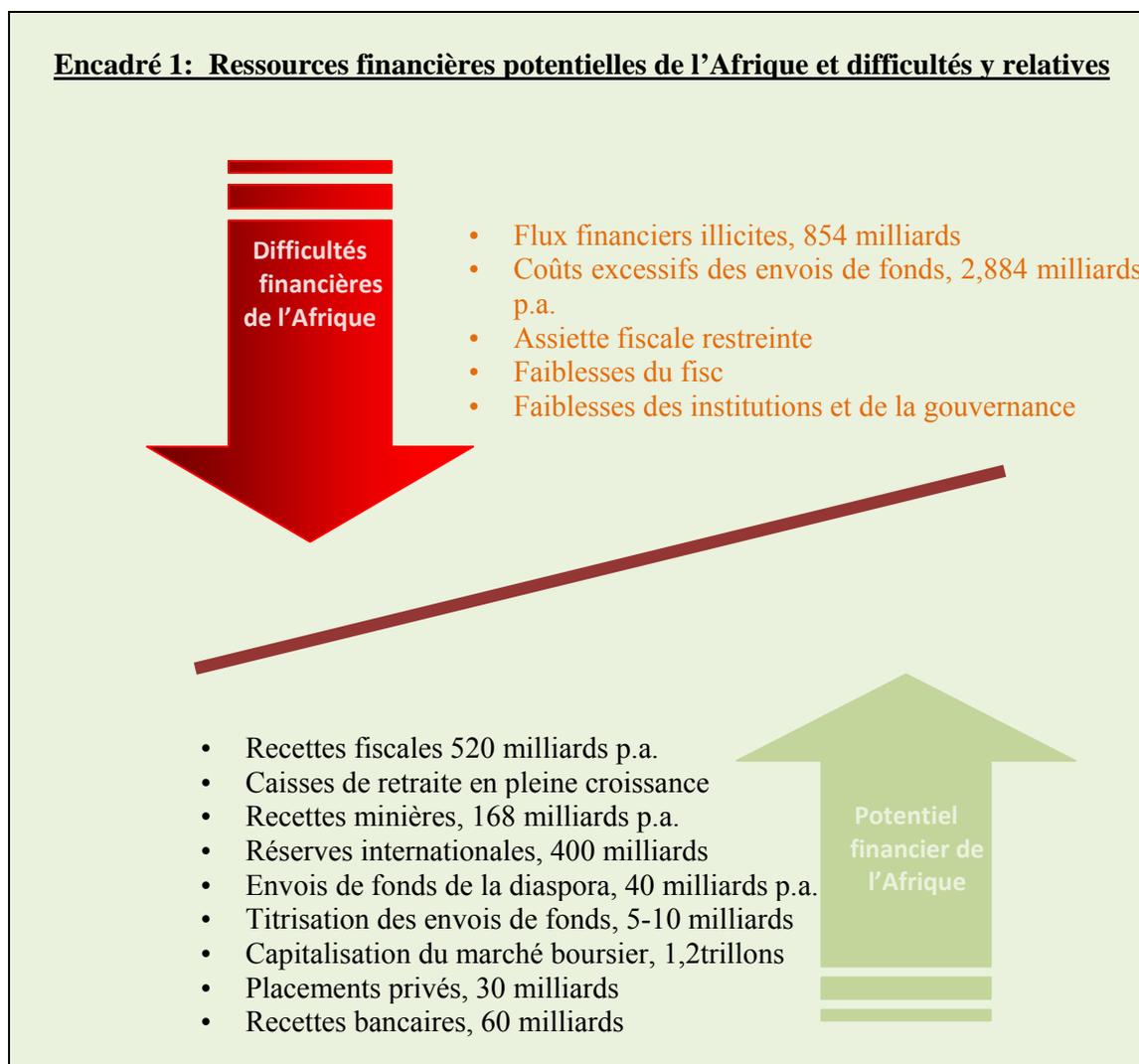
3. Instruments possibles de mobilisation des ressources financières intérieures

Compte tenu des possibilités de ressources financières susmentionnées et après un examen soigneux des diverses options de financement du développement, le présent rapport réitère les instruments suivants qui pourraient permettre de mobiliser des ressources financières intérieures additionnelles dans la région afin d’y réaliser les objectifs et cibles de développement durable proposés :

- a) Création d’un fonds africain de développement des infrastructures
- b) Mise en place d’une facilité africaine de garantie du crédit
- c) Promotion de fonds africains d’investissements privés
- d) Approfondissement des marchés africains des obligations (pour promouvoir en particulier les infrastructures et des bons de la diaspora)
- e) Titrisation des envois de fonds de la diaspora africaine
- f) Création de fonds stratégiques souverains d’investissements pour le développement

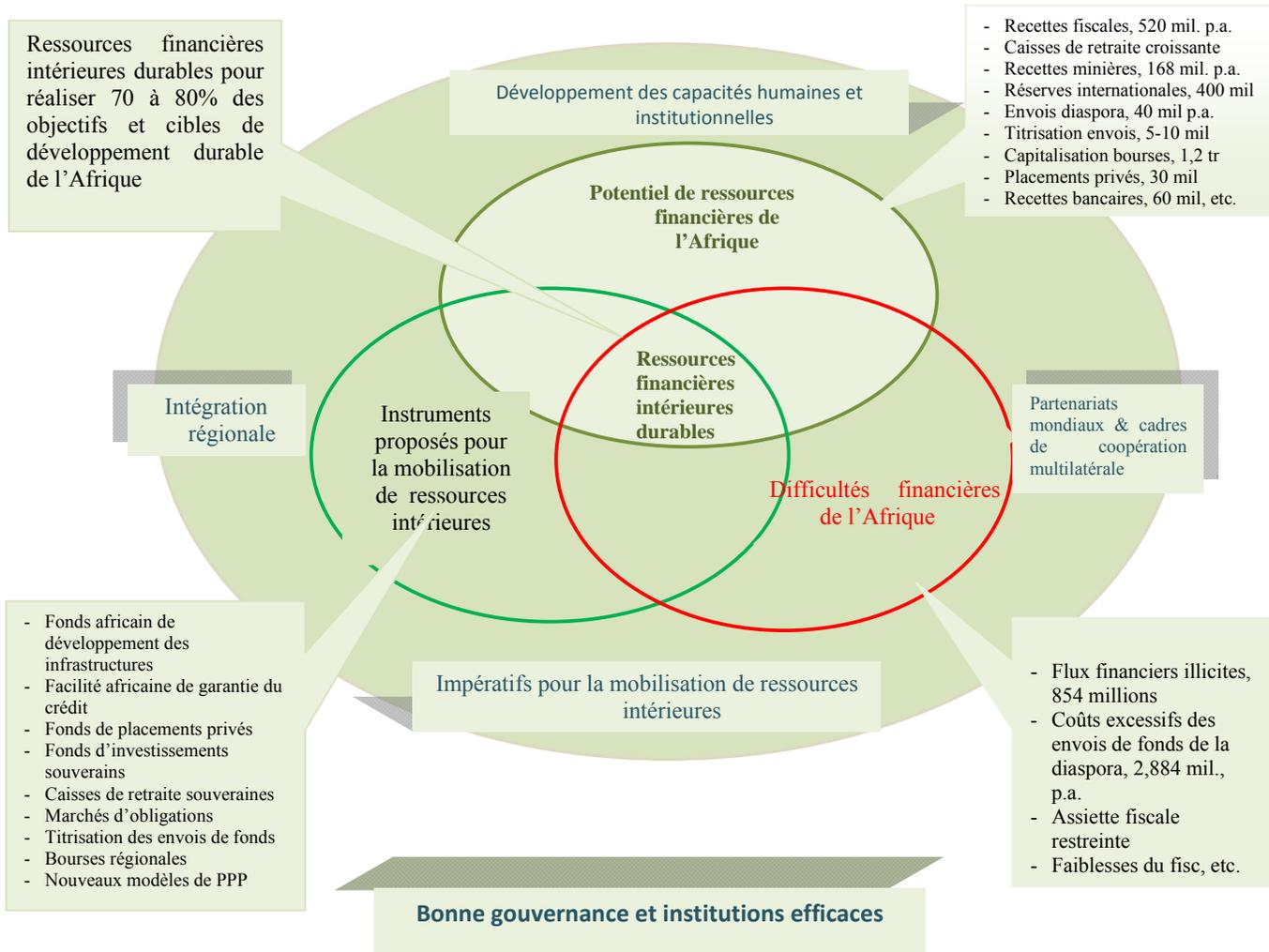
- g) Créations de bourses régionales
- h) Promotion de nouveaux modèles de partenariat publics-privés

Encadré 1: Ressources financières potentielles de l'Afrique et difficultés y relatives



Source: Agence du NEPAD - CEA, Rapport sur la mobilisation de ressources intérieures - 2013

**Figure 3 Mobilisation des ressources financières intérieures –
Quelques éléments clés pour l’Afrique**



Source: Agence du NEPAD - CEA, 2013

En général, pour que l’Afrique fasse un grand bon en avant dans la réalisation de ses engagements de développement durable, les pays de la région vont devoir adopter des démarches plus proactives pour mobiliser le financement du développement.

Pour ce qui est des sources extérieures de financement du développement, l’Afrique va devoir s’assurer que les investissements directs étrangers (IDE) soient dirigés vers les secteurs et activités pouvant appuyer les stratégies nationales de développement durable. Il faudrait encourager des apports équilibrés mais en mettant plus l’accent sur les secteurs où les IDE peuvent ajouter de la valeur, promouvoir la création d’emplois verts, favoriser la mise au point et le transfert de technologies et de connaissances respectueuses de l’environnement et protéger l’environnement. Les pays développés doivent appuyer les efforts de la région de mobiliser ses ressources intérieures en intensifiant nettement les efforts pour résoudre les problèmes de paradis fiscaux, de tarification

des transferts et de flux financiers illicites. Ils doivent aussi redoubler d'efforts pour assurer la réduction des coûts de transactions d'envois de fonds.

Les partenaires du développement doivent honorer pleinement leurs engagements relatifs à l'APD et de façon prévisible pour permettre aux pays partenaires une planification effective. Ils doivent honorer l'engagement existant d'augmenter l'APD mondiale entre 2010 et 2015 et planifier la période post 2015. Il faut aussi nettement accélérer les efforts visant l'amélioration de l'efficacité de l'aide pour atteindre les cibles convenues en vertu du Programme d'action d'Accra et des engagements pris lors de la quatrième réunion du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement en décembre 2011. Quoique l'Afrique soit la région la moins responsable des changements climatiques, elle va être profondément touchée par leurs conséquences. Les négociations internationales sur les changements climatiques constituent donc un enjeu majeur pour le continent. Il incombe aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris à Copenhague et à Cancun concernant la lutte contre le changement climatique en veillant à ce que ce financement offre un bon rapport coût-efficacité.

Il y a d'autres moyens de mise en œuvre des ODD qu'il faudrait promouvoir vigoureusement : efficacité du développement, renforcement des capacités, commerce et accès aux marchés, intégration régionale, coopération Sud-Sud, gouvernance, réformes des politiques et des institutions et réforme de la gouvernance des institutions multilatérales.

V. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable proposés dans le présent rapport devraient se faire à tous les niveaux – local, national, sous-régional, régional et mondial. Il faudra recueillir et analyser systématiquement les données requises pour rendre compte régulièrement des performances. Il faudrait mettre en place à partir des indicateurs un cadre commun de compte-rendu pour pouvoir comparer les performances d'un pays, d'une sous-région et d'une région aux autres. La CUA, la CEA, la BAD, l'Agence du NEPAD, le PNUD et le PNUE pourraient prendre la pointe du suivi et de l'évaluation au niveau régional, tandis que les communautés économiques régionales se chargeraient de recueillir des données dans les sous-régions. L'Union africaine reste l'organisation au sommet du suivi de la réalisation des objectifs de la région. Le MAEP devrait aussi incorporer ces objectifs et indicateurs dans son cadre d'évaluation. Il faudrait mettre en place des groupes techniques thématiques pour chaque ODD ou thème connexe aux niveaux des pays, des sous-régions et de la région. Au niveau mondial, il faudrait maintenir les structures existantes similaires au Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique qui réunit des institutions régionales et internationales pour assurer ce suivi. Ceci s'applique également aux structures au sein du système des Nations Unies.

Le suivi et l'évaluation dépendent entièrement des capacités requises. Les pays doivent consacrer des investissements à la consolidation des capacités institutionnelles pour assurer systématiquement la collecte et la compilation des données concernant tous les indicateurs et faire en sorte que ces données soient mises à jour à intervalles réguliers.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

On a tenté dans le présent rapport d'examiner les priorités de l'Afrique, d'étudier les performances de développement en matière de croissance économique, de développement social et de pérennisation de l'environnement pour proposer des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable à mettre en œuvre sur une période de 30 ans, de 2015 à 2045. Pour ce faire, on a évalué les résultats des cinq sous-régions en fait de priorités du développement durable, examiné les documents existants afin de proposer un ensemble de 12 objectifs requis pour réaliser le développement durable de la région. Afin de réaliser ces cibles et objectifs, le rapport présente des moyens de mise en œuvre, des mesures de suivi et d'évaluation de la réalisation des objectifs et indicateurs et des recommandations appropriées pour que ces propositions se concrétisent.

Voici les principaux résultats, conclusions et recommandations du rapport.

1. Conclusions

L'Afrique est en bonne voie pour une croissance durable à long terme. C'est aujourd'hui la région du monde où la croissance est la plus rapide, six de ses pays figurant parmi les économies aux croissances les plus rapides du monde. Il va falloir maintenir cette croissance pour assurer une base solide à la transition vers le développement durable, avec des pays se haussant parmi ceux à revenus moyens.

L'examen des progrès accomplis pour le développement durable dans la région montre des résultats significatifs et des promesses de progrès pérennes. Dans l'ensemble, le présent rapport est parfaitement d'accord avec le Rapport d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique (CEA-2012) selon lequel les pays d'Afrique pourraient réussir à progresser encore durant les 30 années à venir (2015-2045) pour passer du développement traditionnel au développement durable, compte tenu de la performance encourageante de leur croissance économique. Toutefois, une telle réussite va exiger d'importants changements de politiques et des ressources financières et techniques pour se protéger des conséquences et éviter une détérioration des niveaux de pauvreté. Des programmes spécifiques et des ajustements de politiques devront être appuyés pensant assez longtemps.

En matière de développement social, la région a bien avancé à la recherche du développement social durable. Plusieurs éléments figurent dans les cadres de développement social, dont le Cadre de politique sociale de l'Union africaine, les protocoles des communautés économiques régionales et les priorités spécifiques des pays. Malgré ces progrès, il subsiste d'importants problèmes à surmonter. Il s'agit en particulier de la pauvreté, des inégalités et de la faim extrême qui restent des défis majeurs à relever dans le cadre du développement post 2015, ainsi que l'accès aux infrastructures, le chômage des jeunes et leur épanouissement de même que la sécurité sociale, notamment.

Quant à la pérennisation de l'environnement, il n'y a eu que peu de progrès accomplis malgré les nombreux accords et protocoles pour la protection et la gestion de l'environnement, ce qui indique clairement que la région n'est pas encore sur la voie d'un développement équilibré. La croissance économique et le développement social se font encore au détriment des capacités surexploitées de l'environnement.

Les institutions nationales, régionales et mondiales ainsi que les partenaires de développement doivent collaborer pour aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement durable. L'évolution des méthodes de production et des comportements en matière de

consommation sont des éléments fondamentaux du développement durable. Elle doit permettre de réduire l'utilisation des rares ressources environnementales, de promouvoir les innovations techniques contribuant à l'amélioration de l'efficacité, à la sensibilisation de l'opinion, à l'amélioration des connaissances et au renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux. Les interventions doivent s'appuyer sur un ensemble d'instruments, notamment des approches axées sur le marché, des réglementations et des normes, des mesures d'incitation, la recherche-développement, et des instruments axés sur l'information pour aider les consommateurs à choisir. L'établissement de prix corrects pour la pollution ou l'exploitation des rares ressources en imposant des taxes, des redevances sur les ressources naturelles ou des systèmes de permis échangeables devraient constituer des éléments essentiels de ces politiques, pour donner des signaux clairs des marchés. Toutefois, les instruments axés sur le marché seulement ne suffiront pas à promouvoir des modes de consommation et de production durables. Il faudra adopter des règlements dans les cas où les dysfonctionnements du marché entraînent de faibles réactions des signaux des prix ou quand il s'avère nécessaire d'interdire complètement certaines activités, par exemple, la production et l'utilisation de produits toxiques. D'autres approches telles que les instruments facultatifs ou les mesures axées sur l'information telles que l'évaluation de l'efficacité énergétique et les écolabels bien conçus peuvent jouer un rôle important en sensibilisant le consommateur et le producteur aux conséquences écologiques d'activités spécifiques et aux autres possibilités propres disponibles.

2. Recommandations

En contribution aux objectifs, cibles et indicateurs mondiaux du développement durable et pour servir de base au cadre de développement durable de l'Afrique post 2015, le présent rapport propose les recommandations suivantes :

a) Propositions d'objectifs, de cibles et d'indicateurs du développement durable

S'inspirant des priorités identifiées dans les études et consultations menées aux niveaux des pays, des sous-régions et de la région, voici les 12 objectifs essentiels recommandés pour l'Afrique :

- Objectif 1. Éradiquer la pauvreté et la faim extrême en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Objectif 2. Promouvoir énergiquement la bonne gouvernance, la paix et la sécurité
- Objectif 3. Offrir à tous des services de santé adéquats, de qualité, abordables et accessibles
- Objectif 4. Améliorer l'accessibilité physique et financière à une éducation de qualité pour tous
- Objectif 5. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'eau potable et d'assainissement pour tous
- Objectif 6. Perfectionner la parité homme-femme, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement des jeunes
- Objectif 7. Relever l'inclusion sociale et la sécurité pour tous
- Objectif 8. Transformer la croissance traditionnelle en croissance verte inclusive
- Objectif 9. Multiplier les investissements consacrés au développement d'infrastructures et à l'efficacité des services
- Objectif 10. Favoriser l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
- Objectif 11. Améliorer la qualité et la pérennité de l'environnement
- Objectif 12. Promouvoir des partenariats mondiaux et l'efficacité des institutions

b) Leadership, participation et cadre de mise en œuvre

- Ce sont les plus hauts dirigeants au niveau local, dans les pays, les sous-régions et la région qui doivent être à la pointe du processus de mise en application des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable. La participation effective de toutes les parties intéressées – secteurs public et privé, société civile, organisations de la jeunesse et des femmes – doit être fortement encouragée et maintenue. Cette participation doit être intégrée dans le cadre de responsabilité sociale du secteur privé.
- Les pays devraient se doter de cadres nationaux bien définis de mise en œuvre des cibles et objectifs dont ils doivent s'inspirer dans leurs politiques et leurs plans comme dans le développement et la réforme de leurs institutions. Les références de tous les indicateurs devraient se fonder sur l'année 2015.
- Il faut revoir le processus du MAEP pour y inclure les mesures d'évaluation de la façon dont les politiques et programmes visant le développement durable sont inscrits dans les plans d'action nationaux.
- Le développement durable est un changement de paradigme dans les cadres de développement. Ses principes, dimensions, besoins et objectifs notamment doivent être inscrits dans les programmes d'enseignement de la région à tous les niveaux pour que les générations futures en apprécient au plus tôt la nécessité. Il faut en faire prendre conscience dans toutes les couches de la population, en particulier parmi la jeunesse qui en aura la responsabilité à l'avenir.
- Le développement des capacités humaines et institutionnelles requises pour mettre en œuvre ces cibles et objectifs est extrêmement important. L'adoption des ODD va exiger des stratégies et programmes de consolidation des capacités axés sur le développement durable. Il va falloir changer les approches et priorités actuelles aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Le Cadre stratégique pour le développement des capacités du NEPAD et de l'Union africaine doit être revu pour y tenir compte des ODD, de même que les programmes des autres institutions et partenaires du développement.
- Il va falloir des stratégies efficaces de mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures. Il faudra mettre en œuvre les propositions énoncées comme moyens de mobiliser des ressources intérieures.
- Les ODD concernent aussi l'Agenda 2063 de l'Union africaine puisque les cibles envisagées vont contribuer à la réalisation de la stratégie de développement du continent, même si celle-ci est conçue sur 50 ans, une période nettement plus longue. Les ODD, comme les OMD, ne sont pas une stratégie de développement, à la différence de l'Agenda 2063. Les ODD devraient donc s'inscrire dans cette stratégie pour en être les principaux objectifs et cibles.

c) Moyens de mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs proposés

- La réalisation des objectifs et cibles de développement durable va exiger les moyens suivants :

- Des ressources financières intérieures et extérieures, en mettant énormément l'accent sur la mobilisation de ressources financières intérieures. Les instruments de mobilisation de ressources intérieures additionnelles devraient inclure les éléments suivants proposés dans le rapport Agence du NEPAD-CEA à ce propos :
 - Création d'un fonds africain de développement des infrastructures
 - Mise en place d'une facilité africaine de garantie du crédit
 - Promotion de fonds africains d'investissements privés
 - Approfondissement des marchés africains des obligations (pour promouvoir en particulier les infrastructures et des bons de la diaspora)
 - Titrisation des envois de fonds de la diaspora africaine
 - Création de fonds stratégiques souverains d'investissements
 - Créations de bourses régionales
 - Promotion de nouveaux modèles de partenariat publics-privés dans le contexte régional africain
 - Les ressources financières extérieures devraient provenir de l'APD, des IDE, du financement de l'action climatique, notamment
 - Promotion de l'efficacité du développement
 - Mise au point et transfert de technologies
 - Renforcement des capacités
 - Amélioration du commerce des produits africains et de leur accès aux marchés
 - Intégration régionale
 - Coopération Sud-Sud
 - Bonne gouvernance et institutions efficaces
 - Réforme des principales institutions multilatérales de financement et de développement pour que la région se fasse mieux entendre dans leurs organes de gouvernance
- Plusieurs pays africains dépendent fortement de l'aide extérieure. Mais ce n'est pas la source dominante de financement des programmes de développement de la région. En fait, il est erroné de penser que l'aide extérieure est le moteur du développement de la région. Au contraire, la plus importante source de financement du développement provient de ressources intérieures – épargnes et impôts. Les recettes fiscales sont en augmentation mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut s'efforcer d'élargir l'assiette fiscale au lieu d'augmenter les taux d'imposition.
 - Quoique la région génère chaque année plus de 250 milliards de dollars par an de sources intérieures par rapport au 59 milliards d'apports privés et 50 milliards d'APD, son budget pour le développement est insuffisant pour répondre aux besoins du développement durable. Le budget du développement ne répond qu'à une petite partie des besoins de financement des programmes de développement. C'est pourquoi il y aura besoin de ressources financières extérieures pour mettre en application les objectifs et cibles du développement durable. Les partenaires de développement de la région doivent par conséquent honorer leurs engagements dans ce sens.
 - La région a la base de ressources requises pour appuyer le développement et la mise en place d'instruments financiers locaux viables pour mobiliser une part importante

de ses besoins en matière de développement durable. Il y a d'énormes possibilités d'obtenir beaucoup plus de ressources financières intérieures pour réaliser les programmes de développement durable. L'Union africaine devrait charger une équipe de travail de mettre pleinement en œuvre les recommandations du rapport de 2013 de l'Agence du NEPAD et de la CEA sur la mobilisation des ressources intérieures, ainsi que le Fonds Africa50 de la BAD.

- L'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies devraient exhorter les pays de l'OCDE à redoubler d'efforts en matière de normes de divulgation et les partenariats internationaux devraient mieux tenir compte des problèmes de flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Il faut absolument traiter des pratiques de secrets financiers et de paradis fiscaux pour permettre à la région de réaliser ses objectifs et cibles de développement durable. Ce devrait être un engagement essentiel pour améliorer les partenariats mondiaux.
- Il faut réformer les administrations fiscales pour réduire les importantes fuites de recettes, qui s'expliquent par le transfert illicite de profit vers des juridictions où les taux d'imposition sont moins élevés au moyen de manipulation de la tarification des transferts, du fait en particulier des entreprises multinationales qui utilisent toutes sortes de mesures sophistiquées de planification et d'évasion fiscales. Les pays d'Afrique devraient revoir la nature et la durée des mesures d'incitation et autres offertes aux investisseurs, parce qu'elles ont tendance à affaiblir les mesures fiscales, en suscitant des coûts et des complications considérables et en ouvrant la porte à la corruption. Traiter sur un pied d'égalité tous les contribuables est au cœur de l'amélioration de la crédibilité du fisc, de la simplification des régimes d'imposition, de l'élargissement de l'assiette fiscale, tout en encourageant les contribuables locaux et internationaux à remplir volontairement leurs obligations.
- Les pays de la région dont l'administration fiscale et la collecte des impôts laissent à désirer devraient consacrer plus de ressources à consolider les capacités de leur fisc. Un fisc indépendant, bien pourvu en ressources, doté de personnel compétent et d'un mandat approprié reste le meilleur choix. Cela fonctionne bien dans certains pays. Le fisc sud-africain est un excellent exemple dont la réputation internationale n'est plus à faire.
- La région doit améliorer ses capacités de tirer effectivement parti du financement du développement par le truchement des mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui pourraient apporter des ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre des ODD.
- Il faudrait examiner plus attentivement la façon dont les mécanismes de financement du carbone pourraient appuyer la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable tout en s'occupant du changement climatique. Ce financement pourrait provenir de plusieurs sources, dont la taxation de l'émission de gaz à effet de serre, les taxes sur l'émission de CO₂ des automobiles par exemple. Plus précisément toutefois, les pays d'Afrique devraient mieux mettre à profit les ressources extérieures offertes par le Fonds vert pour le climat, estimées à 100 milliards de dollars des États-Unis par an, et par le Mécanisme pour un développement propre. L'Union africaine pourrait mettre en place une équipe d'experts qui formulerait des recommandations appropriées au sujet de mécanismes qui conviendraient à la région.

- Les gouvernements africains et autres parties intéressées devraient mettre en place des mécanismes et facilités pour aider les communautés rurales africaines à participer effectivement au marché du carbone dans le cadre des projets d'agriculture, de foresteries et autres utilisations des terres. Ceci augmenterait les bénéfices que la région retire du Mécanisme pour un développement propre.

d) Gouvernance, institutions efficaces et partenariats mondiaux

- La consolidation de la bonne gouvernance dans la région lui profite bien. Toutefois, il y a encore des faiblesses dans quelques pays qui pourraient aisément aboutir à des troubles et autres instabilités politiques. L'Union africaine et les communautés économiques régionales doivent continuer de mettre en application les protocoles et autres mesures qui doivent assurer l'émergence dans la région de leaders capables, transparents et responsables et d'institutions efficaces.
- Il faut consolider le cadre institutionnel qui encouragera à plus de transparence et de responsabilité dans les secteurs public et privé. Au niveau régional, il faudrait mettre en place une Convention africaine sur la transparence.
- Dans le cadre des mesures de bonne gouvernance, la région doit s'efforcer de mieux assurer le suivi, le compte-rendu, la cessation et le rapatriement des flux financiers illicites. Pour ce faire, l'Union africaine et les gouvernements africains doivent assurer énergiquement le suivi de toutes les mesures et initiatives prises par le biais de divers plates-formes internationales, comme le Forum pour les partenariats avec l'Afrique, la Convention multilatérale du G-20 concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, les règles contraignantes de transparence pour les compagnies minières et pétrolières similaires à la loi américaine Dodd-Frank, l'appartenance de tous les pays au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et le Groupe d'action financière internationale.
- La communauté internationale devrait mieux appuyer les efforts déployés par la région pour faire cesser les flux financiers illicites en provenance des pays africains en rendant les cadres internationaux réglementaires et institutionnels de lutte contre ceux-ci plus efficaces. Pour ce faire, il faudrait mettre en place au niveau des Nations Unies des équipes de travail qui suivent énergiquement la mise en œuvre d'initiatives telles que la Résolution 55/188 des Nations Unies sur le transfert illégal de fonds, ainsi que l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés. Ce sont là des initiatives parmi d'autres qui ne sont pas suivies d'effet faute de volonté politique et de coopération adéquate de la part des pays développés.
- Il faudrait mettre en place un mécanisme régional africain qui prenne la pointe des mesures concernant les administrations fiscales de la région et de ses principaux partenaires commerciaux à propos de questions telles que les paradis fiscaux, les transferts de prix et l'amélioration de la transparence, en particulier pour les industries extractives. Ce mécanisme pourrait être à la tête de fortes pressions sur les principaux centres financiers afin qu'ils prennent des mesures plus décisives quant au recouvrement des avoirs volés à l'Afrique.

- L'engagement pris par la Banque mondiale en 2009 avec l'appui des chefs d'État du G-8 de réduire les coûts moyens des envois de fonds du monde entier de 10 à 5 % d'ici à 2014 n'a pas encore eu beaucoup de résultat dans le contexte africain. Si cet engagement se réalisait, ceci permettrait à l'Afrique d'économiser sur les envois de fonds de la diaspora quelques 2,884 milliards de dollars des États-Unis par an qui pourraient servir à la mise en œuvre des ODD.
- Il faudrait encourager vigoureusement les initiatives pour freiner puis éliminer les flux financiers illicites en provenance de la région. Il faudrait en particulier mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites que dirige le Président Thabo Mbeki, ainsi que celles du Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016) et du Forum africain sur l'administration fiscale.
- Les partenariats mondiaux devraient aider à mettre en place des mécanismes appropriés pour l'apprentissage mutuel et les transferts de technologie à la région, conformément au Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
- La communauté internationale devrait mettre en application dès que possible l'Accord de Copenhague et les Accords de Cancun sur le financement du développement durable et la mise en place du Fonds vert pour le climat.
- Les pays de la région doivent s'efforcer de favoriser la stabilité politique, de promouvoir la paix et la sécurité, de consolider leur administration publique, de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires qui inspirent plus la confiance, de gagner plus de terrain dans leur guerre contre la corruption et de consacrer plus d'investissements au renforcement des capacités.

e) Volonté politique et participation

- Un leadership politique effectif va être indispensable pour mener le développement durable. La région exige des dirigeants africains de s'engager de neuf au développement durable. Il faut encourager l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants grâce à des procédures électorales crédibles répondant aux besoins de changements, de réformes et de nouvelles perspectives en vue du développement durable.
- Les pays de la région doivent faire mieux connaître les questions relatives au développement durable et offrir des incitations appropriées pour y encourager la participation de toutes les parties intéressées. Les responsables de tous les secteurs de l'économie et de la société doivent prendre la pointe de la promotion de pratiques respectueuses du développement durable et y assurer l'engagement de tous ceux qui sont concernés.

f) Suivi et évaluation des programmes et performances

- Les pays auront besoin d'aide pour formuler le cadre et les instruments de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs et cibles du développement durable. Ils devront rendre compte régulièrement à l'organe régional idoine et mettre au point les cadres et instruments qui permettent d'examiner correctement et constamment les

besoins des institutions pour la réalisation effective des objectifs et cibles du développement durable.

- La CEA devra collaborer avec les autres institutions régionales pour formuler et mettre en application des cadres appropriés de suivi et d'évaluation des objectifs, cibles et indicateurs, mettre en place des bases de données qui facilitent le suivi des performances et offrir aux pays le soutien technique requis pour les stratégies, politiques et programmes de développement durable.
- La CEA devra mettre en place, avec l'aide des pays d'Afrique et des organisations sous-régionales et régionales, un mécanisme pour recueillir, traiter et stocker régulièrement et systématiquement les données et informations sur chaque objectif et cible dans toute la région. Il s'agira de fournir un accès facile aux données et informations requises par les décideurs et responsables du développement pour suivre les progrès dans la mise en œuvre des cibles et objectifs ainsi que des moyens de cette mise en œuvre.
- La CEA, la CUA et la BAD devront organiser régulièrement des réunions consultatives pour assurer la direction du processus de suivi et d'évaluation des progrès de la mise en application par la région des objectifs, cibles et indicateurs du développement durable.
- La CEA, la CUA et la BAD doivent créer ou consolider des plates-formes permettant le dialogue entre tous les acteurs sur le développement durable à tous les niveaux – national, sous-régional et régional – pour assurer des partages d'informations et de connaissances et tirer parti des leçons acquises dans la mise en œuvre des objectifs et cibles du développement durable, afin de déterminer ce qui fonctionne ou non et pourquoi.
- La CEA, la CUA et la BAD doivent faire en sorte que des rapports annuels d'activités sur la mise en application des objectifs et cibles du développement durable soient préparés de façon participative, avec des comptes-rendus sur les performances de chaque pays de la région.

On estime en conséquence de tout ce qui précède que les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable proposés pour l'Afrique dans le présent rapport sont conformes aux priorités régionales du développement durable, qui se voient dans les problèmes que rencontrent constamment les pays et sous-régions, et qu'ils sont réalisables dans les délais envisagés. Il est temps pour la région et le reste du monde de faire la transition du développement traditionnel au développement durable. Les objectifs et cibles de développement durable devraient guider cette transition et la région est de mieux en mieux placée pour en retirer les résultats. Avec de bonnes ressources, une volonté politique solide et constante, des stratégies bien conçues, une meilleure sensibilisation et une participation effective des acteurs nationaux, sous-régionaux et régionaux et de la communauté internationale, ces cibles et objectifs peuvent être atteints.